



RAPPORT
SUR LA
SOLVABILITÉ
ET LA
SITUATION
FINANCIÈRE
(SCFR)

2022





Table des matières

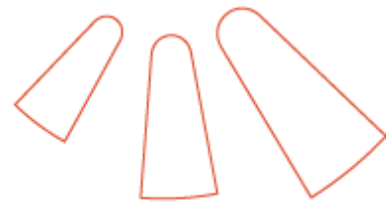
Synthèse du rapport	5
I Activité et Résultats	7
I 1> Activités du Groupe Thélem assurances	7
I 1> 1. Présentation du Groupe Thélem assurances	7
I 1> 2. Activité du groupe Thélem assurances	9
I 1> 3. Périmètre du groupe	9
I 1> 4. Transactions intra-groupe	10
I 1> 5. Faits marquants 2022	10
I 2> Résultats de souscription	11
I 2> 1. Primes acquises	11
I 2> 2. Charges de sinistres	12
I 2> 3. Informations sur les résultats de souscription	13
I 3> Résultats des investissements.....	13
I 3> 1. Revenus et dépenses de placements	13
I 3> 2. Investissement dans une titrisation	16
I 4> Résultats des autres activités	16
I 4> 1. Thélem assurances	16
I 4> 2. Thélem prévoyance	16
I 5> Autres informations	17
II Système de gouvernance	18
II 1> Informations générales sur le système de gouvernance	18
II 1> 1. Structure de gouvernance	18
II 1> 2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance	19
II 1> 3. Rémunération.....	21
II 1> 4. Transactions importantes.....	23
II 1> 5. Communication intragroupe	23
II 2> Exigences de compétence et d'honorabilité	23
II 2> 1. Processus d'évaluation	23
II 3> Système de gestion des risques (dont l'ORSA).....	25
II 3> 1. Présentation du système de gestion des risques	25
II 3> 2. ORSA.....	26
II 4> Système de contrôle interne	27



II 4 > 1. Procédures de contrôle interne	27
II 4 > 2. Fonction de vérification de la conformité	29
II 5 > Fonction clé d'audit interne	30
II 6 > Fonction clé actuarielle	30
II 7 > Sous-traitance	31
II 7 > 1. Sous-traitance d'activités	31
II 7 > 2. Accord intragroupe de sous-traitance.....	31
II 8 > Adéquation du système de gouvernance.....	32
II 9 > Autres informations	32
III Profil de risque	33
III 1 > Risque de souscription	33
III 1 > 1. Nature du risque.....	33
III 1 > 2. Maîtrise et suivi	34
III 2 > Risque de marché.....	35
III 2 > 1. Nature du risque.....	35
III 2 > 2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements.....	36
III 2 > 3. Maîtrise et suivi	36
III 3 > Risque de crédit.....	36
III 3 > 1. Nature du risque.....	36
III 3 > 2. Maîtrise et suivi	37
III 4 > Risque de liquidité.....	37
III 4 > 1. Nature du risque.....	37
III 4 > 2. Maîtrise et suivi	37
III 4 > 3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures.....	38
III 5 > Risque opérationnel	38
III 5 > 1. Nature du risque.....	38
III 5 > 2. Maîtrise et suivi	39
III 6 > Autres risques importants.....	39
III 6 > 1. Risque de réputation	39
III 6 > 2. Risque stratégique.....	40
III 6 > 3. Risques liés à la sous-traitance.....	40
III 6 > 4. Concentration de risque significative Groupe.....	40
III 6 > 5. Programme de réassurance	40
III 6 > 6. Sensibilité aux risques	41



III 7> Autres informations	41
IV Valorisation à des fins de solvabilité.....	42
IV 1> Actifs.....	42
IV 1> 1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2	42
IV 1> 2. Méthodologie de valorisation des actifs.....	44
IV 1> 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2	44
IV 1> 4. Hypothèses de projection	46
IV 1> 5. Impôts différés	47
IV 2> Provisions techniques	47
IV 2> 1. Méthodologie de calculs des provisions techniques	47
IV 2> 2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2	47
IV 2> 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2	49
IV 2> 4. Qualité des données.....	50
IV 2> 5. Correction et mécanismes optionnels	50
IV 2> 6. Contrats de réassurance	50
IV 3> Autres passifs	50
IV 3> 1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2.....	50
IV 3> 2. Impôts différés	52
IV 4> Autres informations	52
V Gestion du capital	53
V 1> Fonds propres	53
V 1> 1. Gestion des fonds propres	53
V 1> 2. Présentation des fonds propres actuels.....	53
V 2> Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	55
V 2> 1. SCR.....	55
V 2> 2. MCR.....	57
V 3> Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR	57
V 4> Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	57
V 5> Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..	57
V 6> Autres informations	57
VI Annexes	58



Synthèse du rapport

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est à destination du public. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a validé la rédaction d'un SFCR unique pour le Groupe Thélem assurances et ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2022, a été validé par les Conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance du 31 mars 2023. Les comptes concernant la même période de référence sont approuvés lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2023.

❖ **Activité et résultats**

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 423,6 M€ euros en progression de 5,3% par rapport à 2021. Ce chiffre d'affaires provient très majoritairement des activités de l'entité historique Thélem assurances, dont le chiffre d'affaires s'élève à 408,6 M€ (cotisations acquises). Le Groupe Thélem assurances affiche par ailleurs un résultat déficitaire net de -7,5 M€, conséquence directe du niveau très élevé des sinistres climatiques de l'année 2022 et de l'inflation.

En 2022, Thélem assurances a mis sur le marché une nouvelle offre à destination des deux roues (motos et cyclomoteurs), en la complétant d'une solution d'assurance pour garantir les engins de déplacements personnels motorisés (ex. trottinette électrique). De plus, des enrichissements ont concerné plusieurs offres, notamment via un renforcement des garanties de l'offre multirisque professionnelle et un relèvement des plafonds de garantie en formule indemnitaire pour la gamme accidents de la vie privée. Par ailleurs, Thélem prévoyance a adapté son offre emprunteur au nouveau cadre de la Loi Lemoine.

Concernant la sinistralité de Thélem assurances, une hausse de la charge de sinistres est enregistrée sur les branches automobile, dommages aux biens et catastrophes naturelles. Cette hausse provient majoritairement des événements climatiques : épisodes de grêle et de sécheresse. Sur l'ensemble des garanties, les évaluations des sinistres intègrent les hausses des coûts liées à un niveau élevé d'inflation. Concernant Thélem prévoyance, le S/C se dégrade en raison d'une sinistralité moins favorable qu'en 2021.

En matière d'investissements, Le résultat financier connaît une augmentation entre les exercices 2021 et 2022. Ce résultat financier provient majoritairement de l'entité Thélem assurances. Les plus-values latentes sur le portefeuille d'actifs restent à un niveau élevé malgré la baisse des marchés obligataires.

❖ **Système de gouvernance**

Le Groupe Thélem assurances et ses entités conservent un système de gouvernance efficient et dûment formalisé ainsi qu'un dispositif robuste de maîtrise des risques. Aucune modification majeure n'a été apportée au système de gouvernance du Groupe Thélem assurances en 2022.

❖ **Profil de risque**

Globalement, la nature de l'activité du Groupe Thélem assurances et de ses entités est restée proche de celle de 2021 et son profil de risque a peu évolué. Les risques les plus importants restent donc les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché avec un capital de solvabilité requis



de 170,7 M€ qui provient très largement de l'entité Thélem assurances, dont le capital de solvabilité requis est de 163,9 M€.

❖ **Valorisation à des fins de solvabilité**

A la fin de l'année 2022, le total des actifs évalués du Groupe en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 067M€, soit une hausse de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2021.

La baisse des Best Estimate Groupe (-1,3 M€ net) est principalement expliquée par la baisse des Best Estimate Thélem assurances (-1,4 M€ net de réassurance).

Quant aux impôts différés passifs qui constituent le poste le plus important des autres passifs dans le bilan Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances, ils ont augmenté de 3,1 M€ entre 2021 et 2022.

❖ **Gestion du capital**

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe s'élèvent à 374,0 M€ au 31 décembre 2022, contre 373,9 M€ en 2021. Tous les fonds propres du Groupe Thélem assurances et de ses entités restent classés en tier 1. Ils sont disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes.

A fin 2022, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 219%. Ce ratio s'élève à 228% pour l'entité Thélem assurances et à 257% pour Thélem prévoyance. Les ratios de couverture sont très supérieurs au seuil réglementaire.



I | Activité et Résultats

I | 1> Activités du Groupe Thélem assurances

I | 1> 1. Présentation du Groupe Thélem assurances

Le Groupe Thélem assurances se compose de cinq entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

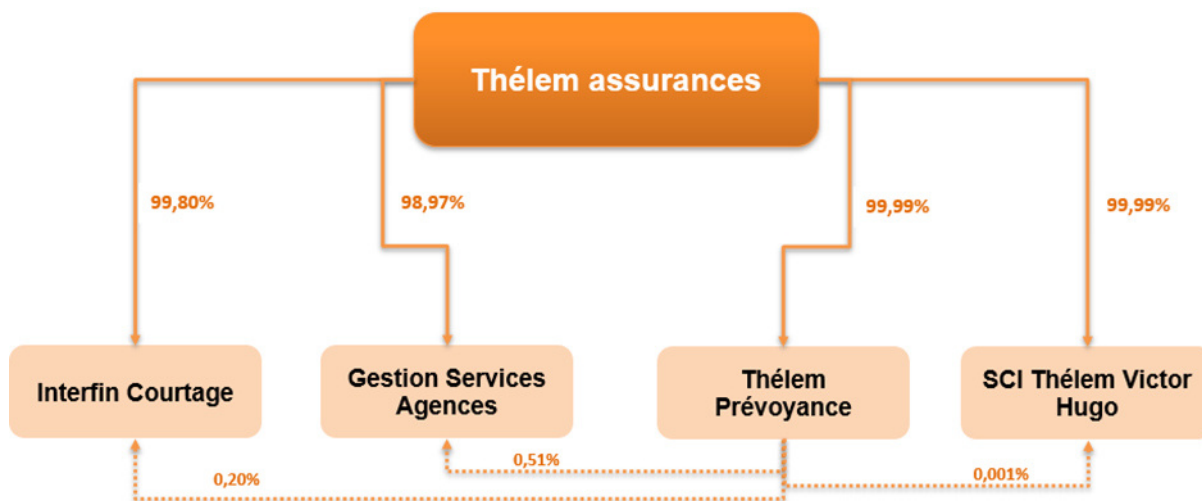
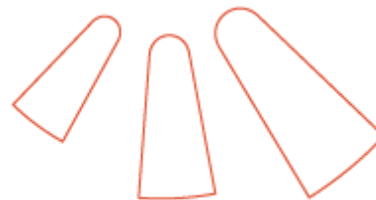
- › Thélem assurances (entité assurantielle) ;
- › Thélem prévoyance (entité assurantielle) ;
- › Interfin Courtage ;
- › Gestion service agences (GSA) ;
- › SCI Thélem Victor Hugo.

Thélem assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités dites « filiales » :

Sociétés	SIRET	Activités	2022		2021	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (société consolidante)	085580488-00071	Assurance non-vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion de biens immobiliers	99,99	99,99	99,99	99,99
Thelem prévoyance (SA à conseil d'administration)	539477059-00015	Assurance vie et non-vie	99,99	99,99	99,99	99,99

Le tableau ci-dessus présente les droits de votes détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.

L'organigramme du Groupe Thélem assurances est le suivant :



Au titre de l'année 2022, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 423,6 M€ (+5,3% par rapport à 2021) pour un résultat déficitaire net de -7,5 M€. Ce résultat s'explique par une charge de sinistres brute de réassurance exceptionnellement forte (388,1 M€ en hausse de 46,6 % comparée à l'exercice précédent et qui fait suite à la succession d'événements climatiques que la France a connu au cours de l'année 2022 (grêles en mai et juin, sécheresse, ...) et à la forte accélération de l'inflation.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest – 75436 Paris est en charge du contrôle financier du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance. Les commissaires aux comptes du Groupe Thélem assurances sont FIDORG Audit et Grant Thornton.

❖ **Thélem assurances**

Créée en 1820, Thélem assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société commercialise des contrats d'assurances non-vie à destination des particuliers et des professionnels principalement à travers un réseau d'agents exclusifs complété d'un réseau de courtiers et d'un canal de distribution par internet (en direct ou via des partenariats).

Au titre de l'année 2022, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem assurances atteint 408,6 M€ (+5,3% par rapport à 2021) pour un résultat déficitaire net de -6,9 M€.

❖ **Thélem prévoyance**

Thélem prévoyance est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le Code des assurances, et filiale de Thélem assurances. Son siège social est également situé à Chécy (45), le Croc. Créée début 2012, cette société permet la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Elle exerce son activité en France.

Au titre de l'année 2022, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem prévoyance atteint 14,4 M€ (+31% par rapport à 2021) pour un résultat déficitaire net de -0,7 M€.



❖ Interfin Courtage

Créée fin 1990, il s'agit d'une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

❖ Gestion Service Agences (GSA)

Société créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent.

❖ SCI Thélem Victor Hugo

Cette Société civile immobilière a été créée en 2009 afin de permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la SCI Thélem Victor Hugo a rejoint le groupe d'intégration fiscale de Thélem. Son capital est détenu pour la quasi-totalité par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

I | 1> 2. Activité du groupe Thélem assurances

L'activité assurantielle du Groupe Thélem assurances est assurée par ses deux entités Thélem prévoyance et Thélem assurances.

Thélem assurances exerce une activité non-vie et commercialise des contrats en :

- › Assurance auto ;
- › Dommages aux biens ;
- › Assurances de personnes ;
- › Autres risques.

Quant à Thélem prévoyance, elle a vocation à proposer des contrats vie et assurances de personnes sur les lignes suivantes :

- › Temporaire décès ;
- › Vie entière (garanties obsèques) ;
- › Prévoyance des professionnels,
- › Emprunteur

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem exercent leurs activités en France uniquement.

I | 1> 3. Périmètre du groupe

Le Groupe Thélem assurances est constitué de cinq entités. Thélem assurances qui est « la société mère », dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 99%). Bien qu'elles soient détenues à plus de 50% par la société mère, la méthode de consolidation retenue en norme Solvabilité 2 est différente suivant les entités.

Les deux entités ayant un poids significatif au sein du Groupe, l'entreprise d'assurance Thélem prévoyance et la SCI Thélem Victor Hugo sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Compte tenu de la taille des autres filiales, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.



Quelle que soit la méthode de consolidation appliquée, les actifs et passifs de la société consolidante ainsi que de l'ensemble des entités consolidées sont valorisés selon les principes Solvabilité 2.

I | 1 > 4. Transactions intra-groupe

❖ **Traité de réassurance en quote-part conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable des Conseils d'administration en date du 15 décembre 2017. Le traité de réassurance quote-part est adopté à effet du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

❖ **Traité de réassurance Stop Loss conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

En 2015, une couverture Stop-Loss comptable a été ajoutée aux couvertures de réassurance de Thélem prévoyance. D'une durée de trois ans renouvelables, elle consistait à faire intervenir le réassureur, Thélem assurances, dès lors que le S/C comptable dépassait la priorité définie. Le traité qui a déjà été renouvelé 2 fois, couvre désormais la période 2021-2023.

❖ **Transactions financières**

Les transactions financières entre sociétés du groupe sont régies par des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale. Les transactions opérées dans ce cadre sont listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

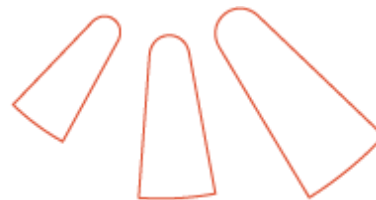
I | 1 > 5. Faits marquants 2022

En novembre 2022, Thélem assurances a mis en marché une nouvelle offre deux roues (cyclomoteur et motos), à destination principalement de nos clients déjà présents en portefeuille. Ces 2 offres constituées de trois formules proposent une montée progressive en gamme et mettent un fort accent sur la protection des conducteurs. En effet, notre garantie d'un montant de 600 k€ (doublement si l'assuré porte, au moment de l'accident, un gilet airbag) est une des plus couvrantes du marché. Nos clients peuvent compléter leur plan de garanties par des prestations d'assistance typées deux roues et des garanties couvrant les accessoires ainsi que les équipements spécifiques (combinaisons, ...).

Au sein de l'offre deux roues, Thélem assurances a élaboré une solution d'assurance pour garantir les Engins de Déplacements Personnels Motorisés (ex: trottinette électrique) en accordant aussi en base une garantie de protection du conducteur très couvrante (600 k€). Cette offre vise prioritairement nos clients déjà présents en portefeuille.

En juin 2022, Thélem assurances a enrichi son offre multirisque professionnelle en renforçant ses garanties Protection juridique (notamment en cas d'atteinte à la réputation ou lors de litiges liés à des créances impayées). Ce nouveau produit accorde, en cas de cyber attaque, des prestations d'assistance visant à récupérer des données perdues ou endommagées. Afin de conseiller au mieux les assurés professionnels, un volet prévention des risques cyber avec l'envoi d'e-mailings et la mise à disposition d'une vidéo pédagogique a été réalisé.

L'offre multirisque professionnelle propose désormais une garantie « RC personnelle du dirigeant » ainsi que des garanties d'assistance enrichies en cas d'événements climatiques.



Parmi les changements notables, nous avons relevé le plafond d'indemnisation sur les formules indemnitaires de la gamme Accidents de la vie privée en passant de 1 à 2 M€ et en étendant cette évolution au portefeuille.

En 2022, Thélem prévoyance a adapté l'offre Emprunteur pour prendre en compte la Loi Lemoine.

La promulgation de la loi du 28 février 2022 dite « Loi Lemoine » induit des évolutions majeures pour l'assurance Emprunteur à compter du 01/06/2022, notamment sur les points suivants :

- › Ouverture d'un droit de résiliation sans frais à tout moment de l'assurance Emprunteur Immobilier ;
- › Réduction à 5 ans du droit à l'oubli pour certaines pathologies ;
- › Suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros (y compris encours) et arrivant à échéance avant les 60 ans de l'emprunteur.

I | 2> Résultats de souscription

I | 2> 1. Primes acquises

Au niveau du Groupe Thélem assurances, les primes acquises sur les années 2022 et 2021 sont les suivantes :

<i>en k€</i>	2021	2022
Répartition par branches	Primes acquises	Primes acquises
Thélem assurances		
Assurance Automobile	172 744	180 705
Dommages aux biens et RC Générale	113 668	117 781
Dommages corporels	70 294	76 061
Catastrophes Naturelles	11 475	11 961
Construction	6 136	6 597
Divers et Acceptations	9 040	9 229
Total	383 357	402 333
Thélem prévoyance		
Temporaire décès	3 278	5 124
Autres PU ou VL	0	0
Autres PP	2 651	2 921
Dommages corporels	5 052	6 299
Total	10 981	14 344
Total Groupe	394 338	416 677

Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois.

Les primes acquises du Groupe Thélem assurances progressent de 5,7% par rapport à 2021.



I | 2 > 2. Charges de sinistres

Les charges de sinistres sont ventilées comme suit :

	<i>en k€</i>	2021	2022
Répartition par branches		Charges	Charges
Thélem assurances			
Assurance Automobile		135 477	159 935
Dommages aux biens et RC Générale		76 145	137 497
Dommages corporels		52 141	55 356
Catastrophes Naturelles		-756	18 577
Construction		5 893	5 984
Divers et Acceptations		2 714	3 906
Total		271 613	381 255
Thélem prévoyance			
Temporaire décès		1 765	2 984
Autres PU ou VL		-2	-3
Autres PP		1 671	2 673
Dommages corporels		4 031	5 830
Total		7 464	11 484
Total Groupe		279 078	392 739

Ces montants sont de deux natures :

- › les indemnités, rentes et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés);
- › la variation des provisions techniques :
 - relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) ;
 - la variation des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques concernant Thélem prévoyance.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois

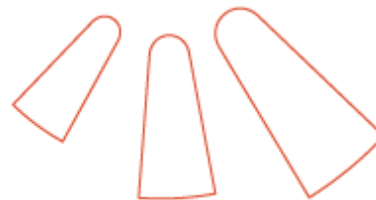
Thélem assurances

La hausse de la charge sinistre est principalement liée aux branches Automobile, Dommages aux Biens et Catastrophes naturelles. Ces hausses sont majoritairement liées aux événements grêle 2022 ainsi qu'à la recrudescence des sécheresses depuis plusieurs années. Ces événements climatiques se cumulent avec de fortes hausses de coûts liées à l'inflation.

Thélem prévoyance

La charge sinistre se répartit comme suit :

- › sur les dommages corporels : 51%.
- › sur les temporaire décès : 26% ;



- › sur les autres produits décès : 23%.

I | 2> 3. Informations sur les résultats de souscription

Le résultat technique 2022 du groupe est de -8,5 M€.

Thélem assurances

Les éléments ci-dessous intègrent la cession de Thélem prévoyance vers Thélem assurances.

Pour l'année 2022, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- › Les résultats techniques des catégories Automobile, Dommages aux biens et catastrophes naturelles sont déficitaires en 2022 (respectivement -5,6 M€, -5,7 M€ et -1,1 M€) ;
- › Les résultats techniques de la catégorie Dommages corporels sont positifs (+3,1 M€);
- › la politique d'ajustement des provisions en corporel entreprise depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2022. Elle permet de prendre en compte le transfert de l'indexation des rentes, le niveau des taux et les évolutions de jurisprudence. Dans le prolongement des derniers exercices, le résultat technique de la Responsabilité civile automobile reste déficitaire (-14,5 M€).

Le résultat technique global de l'exercice 2022 s'élève à -7,4 M€ en baisse par rapport à 2021 (9,3 M€).

Thélem prévoyance

Pour l'année 2022, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- › le résultat technique des garanties vie (vie entière, temporaires décès et rentes de conjoint et d'éducation) est négatif à hauteur de -0,1 M€ ;
- › le résultat technique des garanties non vie (incapacité, invalidité, exonération de primes,...) est négatif à hauteur de -1,0 M€.

Le niveau de sinistralité 2022 est moins favorable qu'en 2021.

Le résultat technique brut est en dégradation de -0,8 M€ en 2021 à -2,2 M€ à fin 2022. Le résultat technique en net de réassurance diminue en passant de -0,9 M€ en 2021 à -1,1 M€ à fin 2022.

I | 3> Résultats des investissements

I | 3> 1. Revenus et dépenses de placements

I | 3> 1. A. Synthèse de l'évolution

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux postes de revenus et charges financiers entre 2021 et 2022. Celui-ci s'appuie sur ces deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.



en k€

Revenus	2022	2021
Thélem assurances		
Revenus récurrents de placements	15 909	14 900
Frais financiers	-4 632	-3 880
Revenus récurrents nets de frais	11 276	11 020
Plus / moins values	7 525	4 864
Autres produits et charges de placements	-5 481	-3 651
Résultat financier total	13 320	12 233
Thélem prévoyance		
Revenus récurrents de placements	445	468
Frais financiers	-52	-33
Revenus récurrents nets de frais	393	435
Plus / moins values	4	0
Autres produits et charges de placements	-41	0
Résultat financier total	356	435
Résultat financier Groupe	13 676	12 668

Le résultat financier connaît une augmentation entre les exercices 2021 et 2022 de +8% environ, grâce à une stabilité de nos revenus récurrents nets de frais et d'une amélioration du résultat de nos plus et moins-values réalisées sur l'exercice 2022.

Le résultat financier du Groupe est retraité des opérations intra-groupe.

I | 3 > 1. B. Revenus de placements

En 2022, les taux d'intérêt ont connu des hausses rarement observées sur les marchés financiers. Ces hausses ont été quasi ininterrompues au fil des mois avec un pic atteint par les différents taux européens le dernier jour de l'année. Certains pays comme les pays dits périphériques ont vu leur spread s'accroître sensiblement dans un contexte d'aversion au risque exacerbé.

Ainsi sur l'année, l'OAT 10 ans est passé de 0,20% à 3,12% (+292 points de base) alors que le taux 10 ans américain est passé de 1,51% à 3,87% (+236 points de base).

Sur le compartiment des obligations du secteur privé, les indices crédit ont connu une hausse conséquente des primes de risque dans un contexte de volatilité extrême tout au long de l'année 2022.

I | 3 > 1. C. Frais financiers

Les frais financiers sont en progression entre 2021 et 2022.



I| 3> 1. C. a) Plus ou moins-values réalisées

Thélem assurances a procédé à la réalisation de quelques opérations d'arbitrages sur le portefeuille actions et assimilés en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année mais dans une moindre mesure qu'en 2021 générant ainsi la réalisation de plus-values de 1 M€

Concernant le portefeuille obligataire, quelques opérations d'arbitrages sur des valeurs pouvant présenter un risque futur ont été réalisées avec un impact quasi nul sur le résultat financier 2022 du Groupe Thélem assurances.

Sur le portefeuille immobilier, Thélem assurances a réalisé au cours de l'année 2022 quelques opérations d'arbitrages immobiliers en particulier la vente de pieds de commerce ne rentrant plus dans la stratégie d'investissement. Cette opération ayant dégagé une plus-value de 6,5 M€.

La société n'a pas acquis d'immeuble sur l'année mais poursuit les travaux permettant d'améliorer la qualité structurelle des immeubles concernés et d'augmenter les surfaces louées.

I| 3> 1. D. Résultats des placements par classe d'actifs

Les tableaux ci-dessous présentent les revenus ainsi que les plus-moins-values (PVR) réalisées du Groupe et de ses deux entités assurantielles par classe d'actifs :

Thélem assurances

en k€

	Produits financiers 2022		Produits financiers 2021	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	8 671	6 556	7 467	212
Obligations et assimilés	6 690	-97	5 884	-199
Actions et assimilés	2 742	1 066	2 912	4 851
Monétaire	229		81	
Participations				
Autres	76		57	
Total	18 409	7 525	16 400	4 864

Thélem prévoyance

en k€

	Produits financiers 2022		Produits financiers 2021	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier				
Obligations et assimilés	389		313	
Actions et assimilés	28	4	23	
Monétaire				
Participations				
Autres	29		132	
Total	445	4	468	0



Groupe Thélem assurances

en k€

	Produits financiers 2022		Produits financiers 2021	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	6 171	6 556	5 967	212
Obligations et assimilés	7 079	-97	6 197	-199
Actions et assimilés	2 770	1 070	2 935	4 851
Monétaire	229		81	
Participations	0		0	
Autres	105		57	
Total	16 354	7 529	15 237	4 864

Les produits financiers du Groupe sont retraités des opérations intra-groupe.

I | 3 › 2. Investissement dans une titrisation

Au cours de l'année 2022, un fonds de dettes infrastructures créé initialement sous la forme d'un FCT - Fonds Commun de Titrisation – a connu une évolution de sa forme juridique en Fonds de Financement Spécialisé – FFS – à l'initiative de la société de gestion. Les deux entités du Groupe Thélem assurances sont investies sur ce fonds.

Au 31 décembre 2022, Le portefeuille de Thélem assurances est composé de onze fonds de diversification pour un montant total d'engagement de 17,3 M€.

Au cours de l'année, Le Groupe Thélem assurances ne s'est pas engagé sur un investissement dans une titrisation.

I | 4 › Résultats des autres activités

I | 4 › 1. Thélem assurances

❖ Acceptations

De 2013 à 2020, la société a accepté en Quote-Part des risques d'une mutuelle d'assurance partenaire.

Les cotisations acquises acceptées sont présentées dans le tableau suivant :

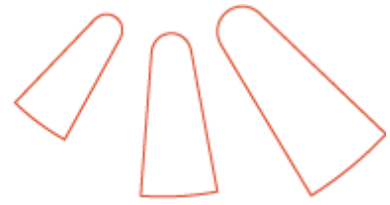
	k€	
Quote-part	2022	2021
Cotisations acquises acceptées*	0	302

* en brut de réassurance

Ce partenariat a pris fin au 31/12/2020, ce qui explique le reliquat de 2021 et l'absence de cotisations en 2022.

I | 4 › 2. Thélem prévoyance

Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem prévoyance.



I | 5› Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe Thélem assurances et de ses entités



II | Système de gouvernance

II | 1> Informations générales sur le système de gouvernance

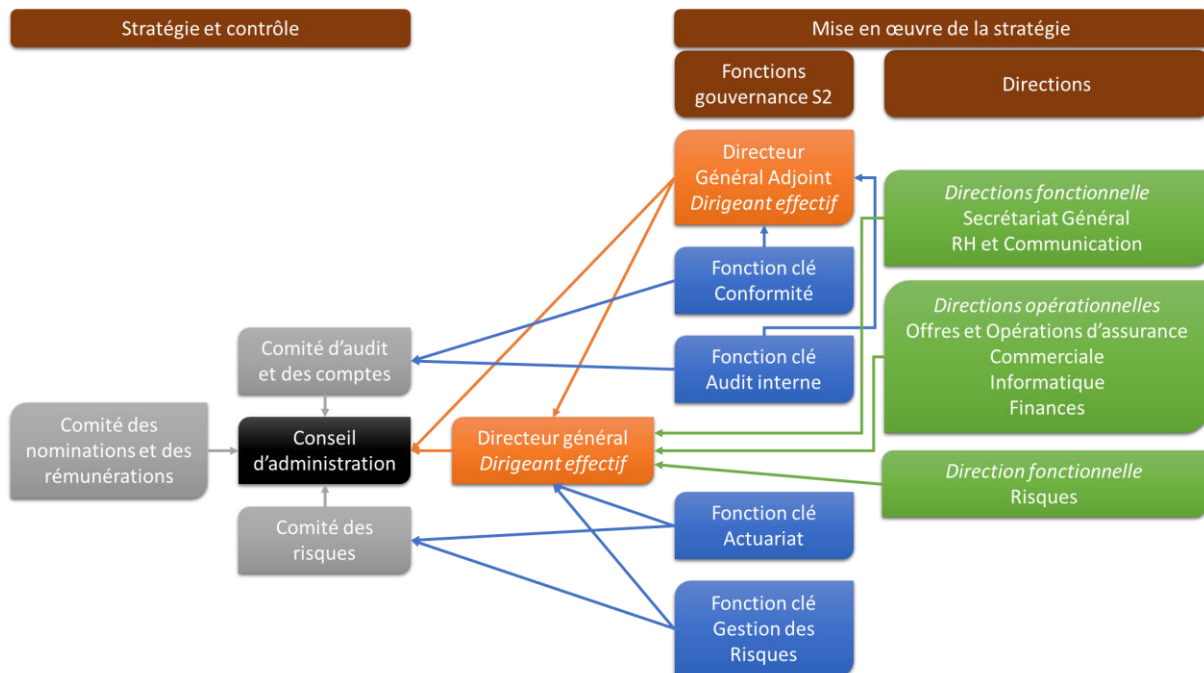
II | 1> 1. Structure de gouvernance

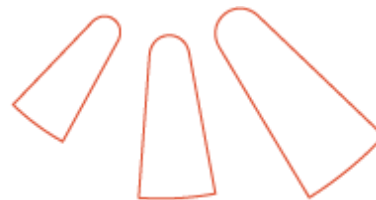
Le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances s'appuie sur celui de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

La gouvernance du Groupe Thélem assurances est dès lors assurée par les instances suivantes :

- › les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance et leurs différents comités ;
- › la Direction Générale (Dirigeants effectifs : Directeur Général et Directeur Général Adjoint, membres de direction) ;
- › les différents comités opérationnels ;
- › les responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :





II | 1 > 2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance

II | 1 > 2. A. Instances de gouvernance

❖ Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de chaque société d'assurance détient ses pouvoirs des statuts et de la législation en vigueur. Le Conseil détermine les orientations relatives à l'activité des sociétés, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Ces conseils d'administration sont aidés par les comités suivants :

- › Comité des nominations et des rémunérations qui est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur la politique générale de recrutement et de rémunération du Directeur Général et des administrateurs ;
- › Comité d'Audit et des Comptes dont la mission principale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- › Comité des risques qui assure un suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

❖ Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs des deux sociétés d'assurance du Groupe sont :

- › Daniel Antoni, Directeur Général ;
- › Nathalie Rojo, Directrice Générale Adjointe.

❖ Directeur Général

Par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a nommé hors de ses membres, M. Daniel Antoni aux fonctions de Directeur Général de Thélem assurances. Ces dernières ont été effectives à compter du 1^{er} janvier 2007. M. Daniel Antoni est également Directeur Général de Thélem prévoyance depuis le 1^{er} février 2013.

Sous le contrôle des Conseils d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ceux-ci, M. Daniel Antoni assure la Direction Générale des deux sociétés.

Dans ce cadre, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et aux Conseils d'administration. Il représente les sociétés dans leurs rapports avec les tiers et peut constituer tout mandataire.

❖ Directeur Général Adjoint

Par décision en date du 25 septembre 2015, les Conseils d'administration ont nommé Mme Nathalie Rojo aux fonctions de Directeur Général Adjoint des deux sociétés d'assurance.



En tant que dirigeant effectif et conformément au principe des « quatre yeux », le Directeur Général Adjoint est impliqué dans toutes les décisions ayant un impact important sur le Groupe et dans toutes les décisions stratégiques notamment par sa participation au comité de direction, au comité de gestion des risques, au comité des investissements, au comité immobilier, au comité réassurance et au comité data-management.

❖ **Comité de direction**

Le comité de direction est commun à Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il est composé des directeurs listés de Thélem assurances et du Directeur Général et se réunit 2 fois par mois.

II | 1 > 2. B. Les fonctions clés

Au sein du Groupe Thélem assurances, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise ;
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus à minima annuellement sur leurs rapports d'activités par les Conseils d'administration (via les comités du conseil ou directement) et peuvent informer ces derniers lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

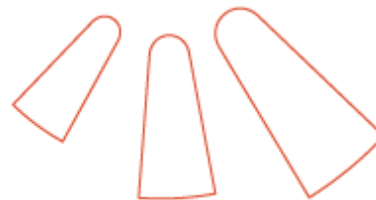
Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisés et de valider le calcul des provisions techniques, et d'émettre une opinion sur la politique générale de souscription et sur la cohérence des programmes de réassurance.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable juridique et conformité et rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Son rôle consiste à garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée au Responsable Audit interne et rattachée directement au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Les principales missions de l'audit interne sont d'évaluer la maîtrise et l'efficacité des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière et de conformité.



II | 1 > 2. C. Faits marquants 2022

Aucun changement important du système de gouvernance du Groupe Thélem assurances n'est intervenu au cours de l'exercice 2022.

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants en matière de gouvernance :

- › La nomination d'un vice-président suite à l'atteinte de la limite d'âge d'un vice-président ;
- › Le décès d'un administrateur.

II | 1 > 3. Rémunération

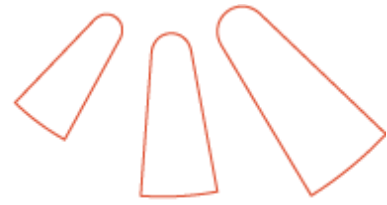
La politique de rémunération du Groupe Thélem assurances s'articule autour des orientations stratégiques et de l'appétence définies par le Conseil d'Administration et vise à promouvoir une gestion saine et efficace des risques via la limitation d'une prise de risques excessive par les collaborateurs.

La politique écrite en matière de rémunération du Groupe Thélem assurances permet ainsi de :

- › Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe Thélem ;
- › Favoriser l'équité interne par une recherche d'équilibre entre la hiérarchie des fonctions et l'échelle des rémunérations et promouvoir les valeurs internes ;
- › Attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité aux orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration ;
- › Veiller à ce que les montants de rémunération ne menacent pas la capacité de l'entreprise à conserver des fonds propres appropriés ;
- › Garantir une vigilance forte de l'évolution de la masse salariale d'un exercice par rapport à l'autre, compte tenu d'une volonté de limitation de la prise de risque ;
- › Sécuriser les conventions de rémunération conclues avec les fournisseurs de services pour qu'elles n'encouragent pas une prise de risque excessive compte tenu de la stratégie de gestion des risques de Thélem ;
- › Eviter toute incitation négative et tout conflit d'intérêt lié à la rémunération ;
- › Apporter un service de qualité aux sociétaires et préserver le Groupe Thélem en tant que distributeur d'assurance de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre d'une rémunération incitative variable.

❖ Les membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 25 des statuts de Thélem assurances et à l'article 17 des statuts de Thélem prévoyance, les fonctions des administrateurs sont gratuites. Cependant, le Conseil d'administration peut décider d'allouer, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, des indemnités (en relation avec le temps passé) à ses membres et de rembourser leurs frais de déplacement et occasionnellement de séjour (ex : hôtels, tickets de parking).



Annuellement, le comité des nominations et des rémunérations Groupe propose l'enveloppe globale de l'indemnité des administrateurs et le montant du remboursement de leurs frais dans le respect des articles R322-53 et R322-55-1 du code des assurances.

L'indemnité forfaitaire allouée dépend de la participation et s'entend par séance et par instance. Ces indemnités sont soumises à cotisations sociales et fiscales et sont imposées sur le revenu via le prélèvement à la source.

❖ **Les salariés de Thélem assurances y compris les dirigeants effectifs et autres membres du Comité de direction**

Thélem prévoyance ne présente pas d'effectif propre puisqu'il y a une mise à disposition des collaborateurs par Thélem assurances. Il est procédé à une refacturation de Thélem assurances d'effectifs en équivalents temps plein. Dans le même sens, le mandat de Directeur Général est exercé à titre gratuit.

La politique salariale de Thélem assurances s'appuie sur une rémunération fixe pour l'ensemble des personnels et dirigeants salariés. Il n'existe pas de système d'attribution d'une rémunération variable sur objectifs. Cela préserve également l'entreprise de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre de la rémunération.

La rémunération du Directeur Général de Thélem assurances est déterminée par le comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux et celle des autres membres du Comité de direction par le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe. Elle ne comporte pas de part variable.

L'article 32 des statuts de Thélem assurances prévoit en outre qu'aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société ne peut être allouée, à quelque titre que ce soit, à un dirigeant salarié. Ces dispositions ne font toutefois pas obstacle à l'existence d'un accord de participation et à l'institution d'un intéressement collectif des salariés dans les conditions de l'article R322-55-1-II du Code des assurances. En outre, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter les versements volontaires et transferts des jours issus du compte épargne temps (CET) investis sur ce plan.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. L'ensemble des salariés disposent d'un régime supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 – fonds de pension ». Un Plan d'Epargne de Retraite Collective (PERCO) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter l'intéressement investi sur ce plan.

Un nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies à droits certains relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale, a été mis en place en 2021 pour les membres du comité de direction, sous réserve de conditions d'ancienneté dans l'entreprise. Les bénéficiaires acquièrent un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 1% de la rémunération annuelle. Le cumul des pourcentages annuels, tous employeurs confondus, ne peut dépasser 30 points, chaque point ou fraction de point représentant le pourcentage annuel d'acquisition des droits par le bénéficiaire.



❖ Les distributeurs

Les mandats ou conventions de délégation de commercialisation signées entre Thélem prévoyance et ses distributeurs prennent en compte le risque de préjudice pour le client en termes de devoir de conseil (absence de rémunération incitative pouvant aller à l'encontre de l'intérêt du client).

Les critères retenus pour l'atteinte des objectifs et les règles de déclenchement d'une rémunération variable permettent d'aligner l'action du réseau de distribution avec les orientations définies par le Conseil d'Administration en matière de prise de risques.

II | 1 > 4. Transactions importantes

Le Groupe Thélem assurances n'a conclu aucune transaction avec des actionnaires au cours de 2022.

II | 1 > 5. Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe Thélem assurances sont communs à ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance. Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

II | 2 > Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du groupe dont les membres de l'AMSB, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés.

II | 2 > 1. Processus d'évaluation

Le Groupe Thélem assurances développe des processus appropriés afin de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction, si elle n'est pas évaluée comme compétente et honorable.

Si en application des mesures prévues dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, une personne n'est plus reconnue comme compétente et/ou honorable, ou lorsque le groupe Thélem est notifié d'une telle situation, le Comité des nominations (pour les dirigeants effectifs), la Direction des Ressources Humaines (pour les fonctions clés, leurs équipes et les directeurs) prennent des décisions adaptées, telles que :

- › le remplacement de la personne qui ne fait plus preuve d'honorabilité au sens du Code des assurances ;



- › la formation de la personne qui n'est plus compétente (le cas échéant, son remplacement dans l'éventualité où après la formation, la personne ne serait toujours pas reconnue compétente).

❖ **Évaluation initiale**

L'évaluation initiale s'applique aux personnes en cours de recrutement ou aux personnes déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur de la politique de gouvernance.

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable du processus d'évaluation se base sur les éléments suivants :

- › les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- › les connaissances et l'expérience ;
- › toute condamnation au sens de l'article L. 322-2 du Code des assurances, sanction d'une autorité de contrôle, faillite, mesure d'interdiction de diriger une entreprise au cours des dix dernières années.

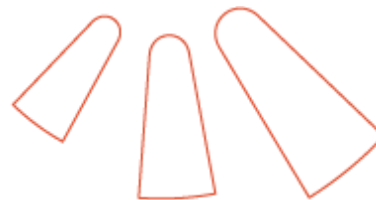
L'examen de la compétence est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du Conseil d'administration, un dispositif est mis en place pour s'assurer que les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne à tout le moins : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle et le cadre et les exigences réglementaires.

Toute évaluation de la compétence individuelle d'un administrateur est systématiquement assortie d'une prise en compte de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, le Groupe met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adaptés, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

❖ **Évaluation continue**

L'évaluation continue des personnes soumises à cette politique est réalisée une fois par an, de manière à vérifier qu'elles demeurent compétentes et honorables. L'évaluation continue est réalisée via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'évaluation initiale. Un reporting au Directeur Général et aux Conseils d'administration est alors réalisé.



II | 3> Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

II | 3> 1. Présentation du système de gestion des risques

II | 3> 1. A. Principes de la gestion des risques au sein du Groupe Thélem

Le système de gestion des risques du Groupe Thélem assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auquel est exposé le Groupe. Cette approche est formalisée grâce à un ensemble de politiques régies par les grands principes suivants :

- › l'intégration de la gestion des risques au cœur des activités de Thélem assurances et de Thélem prévoyance ;
- › la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- › le développement d'une culture forte de gestion des risques au sein du Groupe ;
- › la mise en place d'une structure de gestion des risques robuste et documentée, pilotée par les instances dirigeantes.

Cette gestion des risques repose ainsi sur différents axes :

- › cadre d'appétence au risque et gouvernance associée : détermination du profil de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, évaluation interne des risques et de la solvabilité en lien avec le business plan défini ;
- › contrôle interne : un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires.

II | 3> 1. B. Structure organisationnelle

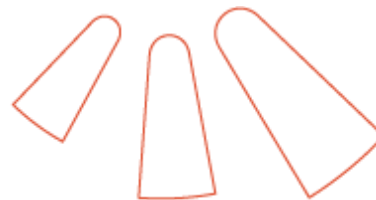
Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs du Groupe Thélem assurances. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connus et partagés.

En particulier, les Conseils d'administration définissent les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque et effectuent une revue annuelle du processus de gestion des risques. Grâce aux comités placés sous leur responsabilité, ils suivent l'évolution du profil de risques du Groupe, les principaux risques et s'assurent du respect du cadre d'appétence qui a été fixé. La fonction de gestion des risques s'insère naturellement dans ce dispositif via son reporting régulier au Comité des risques et aux Conseils d'administration.

Ce dispositif permet un suivi des risques au plus près et entre en compte lors de la prise de décisions stratégiques.

II | 3> 1. C. Dispositif de gestion des risques

❖ Identification des risques



Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe Thélem assurances s'appuie à la fois sur une approche « *bottom-up* » via le suivi des risques opérationnels par le Contrôle Interne et sur une approche « *top-down* ».

L'approche « *top-down* » permet de s'assurer que l'ensemble des risques majeurs est bien couvert par le dispositif de gestion des risques en place au sein du Groupe Thélem assurances.

Pour identifier ces risques majeurs, le Groupe Thélem assurances s'appuie sur un partage des risques identifiés en aval par les directeurs du Groupe Thélem assurances. Cet échange a lieu dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

L'approche « *bottom up* », au travers de l'évaluation des risques et des contrôles de 1er niveau par les opérationnels, combiné aux travaux du contrôle interne (cartographies de processus, risques et contrôles et suivi des incidents) permet de s'assurer que le dispositif est pertinent et efficace.

❖ **Évaluation des risques**

Les processus identifiés ont été regroupés en trois grandes familles :

- › les processus de management ;
- › les processus opérationnels ;
- › les processus supports.

La nomenclature est présentée sur deux niveaux de détail : le niveau 1 correspondant à la vision la plus agrégée (macro processus) et le niveau 2 à la plus détaillée (processus).

Un périmètre de processus prioritaires a été défini, et des cartographies de risques et contrôles sur ces processus identifiés ont été réalisées, sur la base d'entretiens menés avec les interlocuteurs de référence. Les risques sont ensuite évalués selon leur occurrence et leur gravité (perte encourue si le risque est avéré). Ceci permet d'identifier les niveaux de risque intrinsèques.

Les contrôles associés à chacun des risques sont évalués en fonction de leur conception et mise en œuvre. La cotation du risque brut jumelée avec celle de l'efficacité du dispositif de contrôle permet d'évaluer le risque résiduel.

II | 3 > 2. ORSA

II | 3 > 2. A. Fréquence de l'ORSA

❖ **ORSA régulier**

Ce processus annuel fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. L'ORSA régulier se décline *a minima* en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

❖ **ORSA exceptionnel**

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle définie.



L'ORSA exceptionnel donne au comité de gestion des risques et aux Conseils d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de l'entité concernée et du groupe.

L'ORSA exceptionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est pris en compte par les Conseils d'administration pour la prise de décision stratégique.

II | 3 > 2. B. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

Le use-test est l'approche utilisée pour le modèle des risques des entités du groupe Thélem assurances lors de la prise de décisions stratégiques. L'approche risque est présentée aux Conseils d'administration par la Directrice des risques lors de la demande de validation de décisions stratégiques.

Le use-test représente donc une mesure simplifiée d'un ORSA exceptionnel pour aider les opérationnels dans leur activité sans qu'il y ait des impacts majeurs sur la société suite à la décision stratégique / à un événement indépendant de la société. Contrairement à un ORSA exceptionnel, le use-test ne fait pas l'objet de la rédaction d'un rapport ORSA spécifique.

II | 3 > 2. C. Processus ORSA

Lors de la réalisation de l'ORSA, le Groupe Thélem assurances effectue les trois évaluations requises par la réglementation Solvabilité 2. Les indicateurs déterminés par les instances de gouvernance sont projetés sur 4 ans (horizon du plan stratégique) pour un scénario central et les différents scénarios de stress. Les résultats, présentés dans le rapport ORSA, sont accompagnés d'analyses claires et compréhensibles pour les instances de gouvernance.

II | 3 > 2. D. Filiales incluses dans l'ORSA

Le Groupe Thélem assurances remet à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution un rapport ORSA unique présentant les résultats des exercices ORSA menés séparément au niveau des entités Thélem assurances, Thélem prévoyance ainsi que le groupe.

II | 4 > Système de contrôle interne

II | 4 > 1. Procédures de contrôle interne

II | 4 > 1. A. Principes et organisation du contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein du Groupe Thélem assurances, le dispositif de contrôle interne – identique pour les sociétés Thélem assurances et Thélem prévoyance – recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités, des risques notamment



opérationnels y compris ceux incombant aux activités déléguées et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément à la réglementation et aux instructions internes.

Ce dispositif repose en outre sur une architecture de contrôle interne à trois niveaux. Le contrôle interne est en charge des missions liées au contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances. Ils communiquent régulièrement auprès des opérationnels via notamment des points réguliers organisés avec chaque direction. Le contrôle interne est en outre invité permanent ou ponctuel de plusieurs comités (comité juridique, comité gestion de risques, etc.). De plus, il rapporte régulièrement aux membres du comité de direction via notamment la tenue des comités de gestion des risques.

II | 4) 1. B. Dispositif de maîtrise de contrôle interne

❖ 1ère ligne de défense : procédures et contrôles de 1er niveau

Les contrôles de niveau 1 sont exercés par les responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles qui s'assurent de l'existence de dispositifs de maîtrise des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités. Ils possèdent, à la fois, les compétences et les moyens, pour définir, de la manière la plus pertinente possible, le champ et les modalités de cette surveillance.

Le contrôle de premier niveau comporte trois volets :

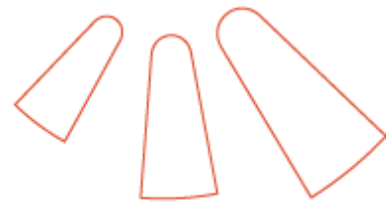
- › le premier volet concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe Thélem assurances, indépendamment de leur positionnement hiérarchique. Il a pour but de garantir la sécurité au quotidien des opérations et repose sur le respect par chacun, pour toutes les opérations qu'il réalise, des règles et procédures en vigueur ;
- › le second volet touche l'encadrement des équipes. Le rôle attribué aux responsables hiérarchiques, dans le dispositif de contrôle interne, est de superviser les opérations effectuées et de vérifier, selon les modalités les plus appropriées, leur conformité avec les règles édictées ;
- › le troisième volet s'adresse à l'encadrement supérieur. Les responsables de structure ont pour mission, notamment d'évaluer de manière régulière la qualité des procédures d'exécution d'opérations les concernant et l'efficacité des dispositifs de contrôles correspondants.

La cohérence des trois volets est indispensable à l'efficacité du premier niveau de contrôle et suppose une vigilance quotidienne des opérationnels et l'implication directe de leur hiérarchie.

❖ 2e ligne de défense : acteurs en charge des contrôles de second niveau

La réalisation des contrôles de second niveau revient au contrôle interne, rattaché à la Direction des risques. Ce pôle assure le pilotage des risques opérationnels, émergents et de réputation, en coopération avec les opérationnels « preneurs de risque » qui constituent la 1^{ère} ligne de défense.

Plus précisément, le pôle Contrôle Interne et la Direction des risques définissent les différentes stratégies de traitement de ces risques (éviter, réduire, transférer, accepter) et facilitent la mise en place de dispositifs de pilotage de ces stratégies :



- › politiques et normes de gestion de risques formalisées en lien avec le cadre de tolérance au risque du Groupe Thélem assurances ;
- › gouvernance (instances / comités) associée aux politiques et normes édictées ;
- › processus d'évaluation et de mesure des risques (définition et suivi d'indicateurs de risques, de seuils et de limites) ;
- › dispositif de collecte et de quantification des incidents opérationnels ;
- › définition et suivi des éventuels plans d'actions associés.

❖ 3e ligne de défense : audit interne

L'audit interne, dont le rôle est de contrôler périodiquement l'application des procédures et l'exécution des contrôles par les opérationnels, participe au dispositif de gestion des risques en :

- › vérifiant l'efficacité et le rendement des processus et des contrôles ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision), la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports, continuité, fiabilité des systèmes d'informations), le fonctionnement du personnel ;
- › produisant, lorsque cela est nécessaire ou justifié, au moins annuellement un rapport écrit sur ses conclusions, à destination de l'organe d'administration du Groupe.

II | 4> 2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée à la responsable Juridique et conformité du groupe Thélem assurances, hiérarchiquement rattachée au directeur général adjoint, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan d'actions annuel à la direction générale et au conseil d'administration pour approbation. Elle intervient en outre au Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux.

L'organisation et les missions de la fonction vérification de la conformité sont précisées au terme de la politique de conformité applicable au groupe Thélem assurances. Ce document est revu chaque année, puis, en cas de modifications, soumis à approbation du comité d'audit et des comptes et à validation du conseil d'administration. Il précise notamment les rôles et responsabilités de la fonction vérification de la conformité, ses domaines d'intervention, la coordination entre l'audit et les services en charge du contrôle au sein de l'entreprise. Il en résulte que la fonction de vérification de la conformité a pour rôle de conseiller le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité assure et diffuse une veille réglementaire, réalise des analyses d'impacts, émet des avis, des recommandations et effectue des contrôles.



II | 5> Fonction clé d'audit interne

Le responsable de la fonction d'audit interne est rattaché directement au directeur général adjoint.

Le responsable de l'audit interne a notamment en charge l'élaboration et le suivi du plan d'audit. Ce dernier est établi annuellement, approuvé par le comité d'audit et des comptes du groupe puis validé par les conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisme et prévoit les missions récurrentes et spécifiques à réaliser.

Il anime également le dispositif de suivi des recommandations semestriel et en présente les résultats devant le comité de direction ainsi que le comité d'audit et des comptes.

La politique d'audit interne décrit la fonction d'audit interne et les modalités d'intervention de celle-ci. Elle est définie par la fonction audit interne, approuvée par le comité d'audit et des comptes puis validée par les conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Ses dispositions sont revues sur une base annuelle. Chaque évolution donne lieu à une approbation du Comité d'audit et des comptes et à une validation de la part des conseils d'administration.

Par ailleurs, la préservation de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction clé est assurée au travers des éléments suivants :

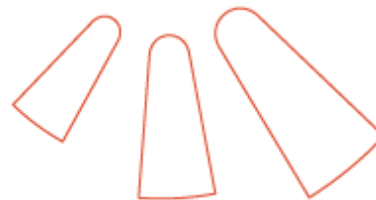
- › le responsable de la fonction clé d'audit interne ne cumule pas cette fonction clé avec une ou plusieurs autres fonctions clés de Solvabilité 2 ;
- › au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3e ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques ;
- › le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ou des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de sa mission.

II | 6> Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle est portée par la directrice des risques du groupe, hiérarchiquement rattachée au directeur général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction actuarielle présente un bilan de son activité à la Direction Générale et aux Conseils d'administration. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de l'année 2022, l'ensemble des travaux effectués ont donné lieu à la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté aux conseils d'administration des entités du groupe.

Conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle peuvent être regroupées selon les quatre activités suivantes : elle coordonne le calcul des provisions techniques Solvabilité II, elle émet un avis sur la politique de souscription, elle livre son opinion sur la politique de réassurance et contribue à la gestion des risques de l'organisme.



Une politique de la fonction actuarielle a été élaborée au sein du Groupe Thélem assurances. Ce document précise le statut et les missions de la fonction actuarielle ainsi que les modalités de communication et de reporting de celle-ci. Cette politique est revue annuellement par le Comité des risques et validée par les conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

II | 7> Sous-traitance

II | 7> 1. Sous-traitance d'activités

II | 7> 1. A. Principes de sous-traitance

Le dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance est déterminé au niveau groupe et ne comporte pas de spécificité quant aux activités de Thélem assurances ou Thélem prévoyance.

La politique de gestion des risques liés à la sous-traitance, placée sous le pilotage du contrôle interne, encadre les processus de sélection et de contractualisation des sous-traitants, de suivi et pilotage des activités déléguées.

II | 7> 1. B. Motifs de sous-traitance

Les entités du groupe peuvent avoir recours à la sous-traitance du fait des considérations énumérées ci-après :

- › modèle d'entreprise : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter la gestion à un partenaire, agent ou courtier apporteur d'affaires, dans le cadre de la relation d'intermédiation ;
- › rentabilité : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter certaines activités afin de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité ;
- › ressources : les deux entités assurantielles peuvent avoir recours à la sous-traitance pour bénéficier des ressources (systèmes de gestion et personnel) du prestataire dont elles ne disposent pas en interne ou pour assurer une flexibilité (prise en charge des pics d'activité).

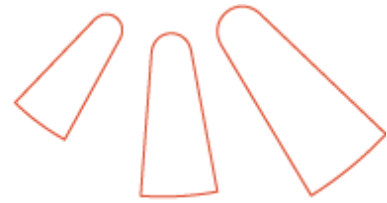
II | 7> 1. C. Description des activités sous-traitables / non sous-traitables

En fonction de l'appétence au risque définie, les activités du groupe peuvent toutes faire l'objet de sous-traitance sauf les activités cœur de métier à valeur ajoutée, sur lesquelles l'expertise de Thélem assurances et de Thélem prévoyance représente un avantage compétitif, ou des activités sensibles.

Les entités assurantielles peuvent ainsi sous-traiter des activités accessoires ne faisant pas partie de leur cœur de métier, telles que les réseaux de partenaires et d'expertise, afin de se concentrer davantage sur son cœur de métier.

II | 7> 2. Accord intragroupe de sous-traitance

Des salariés de Thélem assurances travaillent pour le compte de Thélem prévoyance, les salaires et les coûts de l'environnement de travail (informatique, locaux...) étant refacturés à celle-ci.



II | 8> Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, il est revu annuellement et suivi régulièrement via :

- › la mise à jour et la validation des politiques écrites ;
- › le rapport de gouvernance ;
- › les rapports des fonctions clés ;
- › l'élaboration des rapports narratifs obligatoires ;
- › le dispositif de contrôle interne ;
- › le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du Groupe Thélem assurances garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier des conseils d'administration qui disposent d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, le Groupe Thélem assurances veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

II | 9> Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances.



III | Profil de risque

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles définissent leurs risques importants comme étant les risques ayant un impact majeur sur le profil de risques et comme étant susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe Thélem assurances et ses entités se fondent sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

III | 1> Risque de souscription

III | 1> 1. Nature du risque

Au sein du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, les principaux risques afférents à la souscription sont les suivants :

- › risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- › risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- › risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification ou de provisionnement ;
- › risque de longévité : risque que les assurés vivent significativement plus longtemps que prévu ;
- › risque de mortalité : risque que le taux de mortalité du portefeuille assuré soit supérieur aux estimations utilisées lors de l'établissement du tarif ;
- › risque de rachat : risque de résiliation des contrats pour lesquels la cessation entraînerait une augmentation des provisions techniques ;
- › risque de frais : risque que les dépenses prises en compte dans le calcul des provisions techniques dérivent ou d'une augmentation significative du taux d'inflation ;
- › risque de révision : risque de changements dans l'environnement juridique ou dans l'état de santé de la personne assurée et qui auraient pour effet l'augmentation des prestations de rente ;
- › risques stratégiques liés :
 - › au rythme de développement de l'activité ;
 - › aux conditions de souscription : un non-respect des règles de sélection des risques ou une politique de souscription non adaptée peut entraîner une surfréquence sur des risques d'intensité potentiellement élevée ;
 - › à une dérive des frais généraux ;
- › risques opérationnels liés à une éventuelle non-conformité de la souscription ;
- › risques techniques liés à une erreur dans l'évaluation des modules de SCR.



Thélem assurances

En ligne avec l'activité principale réalisée par l'entreprise, le risque de souscription de Thélem assurances est largement dominé par son activité non-vie. Le risque de souscription global augmente de 6,2% par rapport à l'année 2021, lié principalement à la modification des traités de réassurance, et accentué par la croissance du portefeuille.

Les SCR de souscription non-vie, vie et santé augmentent respectivement de 7,1%, 3,8% et 1,5% par rapport à l'année 2021.

Thélem prévoyance

Pour Thélem prévoyance, le risque de souscription global est évalué en hausse de 12,0% par rapport à 2021, en raison du fort développement de l'activité de l'entreprise.

Les SCR de souscription santé et vie augmentent respectivement de 12,2% et 11,9% par rapport à 2021.

Groupe Thélem assurances

Le risque de souscription du Groupe Thélem assurances provient principalement de Thélem assurances. Par rapport à l'année 2022, le risque de souscription est évalué en hausse de 6,6%, en lien avec les variations constatées sur les entités du Groupe.

❖ **Risque de concentration**

Le risque de souscription est concentré du point de vue géographique sur un seul pays, la France. En particulier, le Groupe Thélem assurances via son entité Thélem assurances connaît un risque de forte concentration avec de nombreux immeubles protégés contre l'incendie dans le centre-ville d'Orléans.

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés à des risques de type catastrophes naturelles et à des risques d'origines humaines et de pandémies.

L'ensemble de ces expositions est atténué par des programmes de réassurance.

III | 1 > 2. Maîtrise et suivi

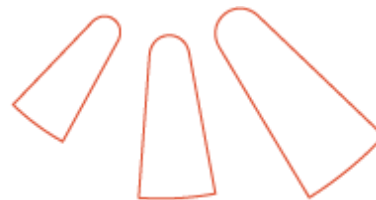
La maîtrise des risques de souscription passe par l'application de normes de souscription et de limites de souscription établies par risque, par garantie et des niveaux de délégation adaptés. Des critères d'acceptation sont définis et documentés. Ils encadrent les risques pouvant être souscrits selon des critères adaptés à chaque produit.

En outre et pour les deux entités assurantielles, des « pleins » d'acceptation représentant le maximum acceptable pour un risque sont fixés pour chaque produit.

En termes de garantie, des mécanismes de franchise, de garantie limitée ou de délais de carence permettent d'encadrer le risque.

Par ailleurs, le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de :

- › processus de souscription décrivant les règles et procédures suivies par chaque direction dans le cadre de l'activité de souscription ;
- › pilotage d'indicateurs de suivi de l'activité de souscription ;



- › reportings réguliers (tableaux de bord techniques et des risques de souscription).

III | 2> Risque de marché

III | 2> 1. Nature du risque

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés aux risques de marché suivants :

- › risque de taux ;
- › risque actions ;
- › risque immobilier ;
- › risque de spread ;
- › risque de concentration ;
- › risque de change.

L'ensemble de ces risques correspond aux différents sous-modules du SCR marché. Une définition et des précisions sur chacun de ces risques sont présentées dans la politique des risques de marché mise à disposition des collaborateurs concernés de l'entreprise.

Thélem assurances

Le risque de marché diminue de 2,9% entre 2021 et 2022. Cette baisse provient principalement de la diminution du SCR actions (-4,1%) du fait notamment de la variation de l'effet dampener qui passe de 6,88% à -3,02%. La baisse du risque de marché s'explique également par la diminution du SCR Spread de 11,3% en raison de la baisse de la valeur de réalisation liée à la remontée des taux et des achats effectués sur des obligations souveraines qui ne sont pas choquées ainsi que sur des obligations corporate de haute qualité.

Thélem prévoyance

Le risque de marché diminue de 9,3% entre 2021 et 2022. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse du SCR Taux, la hausse du choc de taux sur l'actif (achats d'obligations sur l'année 2022) étant plus importante que la hausse du choc de taux sur le passif.

Le SCR spread diminue de 7,7%, cela s'explique principalement par les investissements réalisés sur des obligations corporate de haute qualité et des obligations souveraines non choquées, ainsi que par la baisse de la valeur de réalisation des obligations en portefeuille liée à la hausse des taux.

Groupe Thélem assurances

Le risque de marché diminue de 1,9% entre 2021 et 2022.

Cette baisse s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.



III | 2> 2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements

Dans le cadre de l'élaboration, du pilotage et du contrôle de sa stratégie d'investissements, le Groupe Thélem assurances a mis en place et développé un ensemble d'indicateurs internes des risques.

Ces indicateurs ont été sélectionnés pour renforcer les critères normatifs en vigueur et ce, sur certains risques de marché auxquels s'expose le Groupe dans ses placements et afin de calibrer sa gestion des risques financiers en fonction des niveaux d'appétence et de tolérance retenus.

La gestion des investissements et des placements fait l'objet d'un suivi régulier, opéré au sein d'un Comité d'investissements mensuel.

III | 2> 3. Maîtrise et suivi

Dans le cadre de la politique d'investissements du Groupe Thélem assurances, des mesures ont permis d'optimiser l'allocation des actifs et de mieux maîtriser les risques présents dans les portefeuilles de placements. En complément, la Direction financière a fait évoluer la politique de sélection des titres par notamment :

- › La diversification obligataire et actions ;
- › La mise en place d'une liste d'instruments éligibles.

De plus, le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles ont mis en place des indicateurs de quantification des risques de marché, suivis à plusieurs niveaux :

- › un suivi mensuel de la stratégie de placement validée par les conseils d'administration ;
- › des tableaux de bord mensuel des risques financiers, présentés dans le rapport de gestion des risques.

III | 3> Risque de crédit

III | 3> 1. Nature du risque

Le risque de contrepartie découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances sur les intermédiaires et les clients, et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés. Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

Thélem assurances

Le SCR de contrepartie diminue de 26,8% entre 2021 et 2022 en raison d'un reclassement d'une partie des créances.



Thélem prévoyance

Le SCR de contrepartie diminue de 23,5% entre 2021 et 2022, ce qui s'explique essentiellement par un reclassement d'une partie des créances.

Groupe Thélem assurances

Le SCR de contrepartie calculé via la formule standard diminue de 25,8% entre 2021 et 2022. Cette évolution s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

III | 3› 2. Maîtrise et suivi

L'exposition de l'entreprise au risque de contrepartie de ses réassureurs est limitée de plusieurs façons notamment via une dispersion des réassureurs maintenue en 2022 avec un grand nombre de réassureurs choisis parmi les professionnels reconnus bénéficiant des meilleures notations, une ouverture à plusieurs courtiers de réassurance assurant par ailleurs un accès à l'information étendu.

La notation des contreparties de Thélem assurances et de Thélem prévoyance est suivie de manière régulière. La politique de réassurance donne des indicateurs de concentration. Ainsi le Groupe Thélem assurances surveille que les limites de concentration définies soient constamment respectées.

III | 4› Risque de liquidité

III | 4› 1. Nature du risque

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- › les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- › le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

III | 4› 2. Maîtrise et suivi

La gestion actif - passif a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par le Groupe sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire précis. Elle analyse systématiquement le risque de liquidité et le risque de taux, et s'assure du respect des ratios imposés par le régulateur.

Dans le cadre de la gestion des risques actif - passif, les points suivants sont examinés :

- › L'adéquation entre les actifs et les passifs et en particulier leur duration ;
- › Le lien entre les risques des différentes classes d'actifs et de passifs ;



- › Les effets des techniques d'atténuation des risques sur la gestion actif - passif.

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles présentent une liquidité quotidienne dans un contexte de marché sans stress extrême. Il n'est ainsi pas mis en place de suivi particulier de ce risque actuellement.

III | 4> 3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP) est calculé comme la somme des EPIFP de Thélem assurances et de Thélem prévoyance après retraitements des cessions de réassurance internes.

III | 5> Risque opérationnel

III | 5> 1. Nature du risque

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. »

De fait, les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celles de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Leurs causes sont diverses et comprennent de façon non exhaustive :

- › une mauvaise gestion ;
- › les erreurs ou la fraude de la part d'employés ;
- › le manquement à l'obligation interne de documenter une transaction ou d'obtenir les autorisations internes nécessaires ;
- › le manquement aux obligations réglementaires ou contractuelles ;
- › les failles dans les systèmes informatiques ;
- › les mauvaises performances commerciales ;
- › les événements extérieurs.

La survenance d'une défaillance opérationnelle, en particulier en cas d'échec des procédures de contrôle interne, pourrait également avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe Thélem assurances, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie et sa situation financière.



III | 5> 2. Maîtrise et suivi

Les enjeux de couverture des différentes catégories de risques opérationnels sont définis en fonction du :

- › cadre de tolérance « risques opérationnels » et de l'appétence du groupe vis-à-vis de ces risques ;
- › niveau de couverture des différentes catégories de risques par les dispositifs de maîtrise existants :
 - › 1ère ligne de défense (directions opérationnelles) ;
 - › 2ème ligne de défense (contrôle interne, conformité, base incidents, etc.) ;
 - › 3ème ligne de défense (audit interne).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe Thélem assurances permet de procéder à la formalisation de la cartographie des risques et des contrôles ainsi que de prévoir et de suivre les plans d'action mis en place pour maîtriser les risques.

En outre et afin de fournir une image réelle des activités et des contrôles en place, les cartographies de risques et contrôles sont actualisées de manière ad hoc. Cette mise à jour repose sur :

- › la mise en place de plans d'action ;
- › l'actualisation de la description des contrôles suite à une vague de contrôle ;
- › une évolution portée à la connaissance du contrôle interne.

III | 6> Autres risques importants

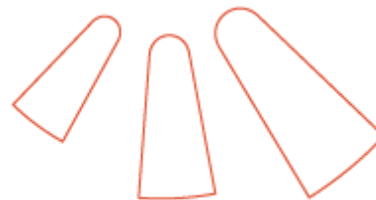
III | 6> 1. Risque de réputation

Le risque de réputation, ou risque d'image, est le risque qu'un évènement ait une influence défavorable sur la perception du Groupe Thélem assurances par des parties prenantes. Il se matérialise par une dégradation durable de la confiance portée par les parties prenantes.

L'atteinte ou la réputation peut découler de facteurs internes (matérialisation d'un autre risque) ou externes (rumeurs).

Le risque de réputation est suivi :

- › indirectement par les cartographies de risques et contrôles ;
- › par un échange sur les dix plus grands risques tels que perçus par les Directions de Thélem assurances lors d'un Comité de Gestion des Risques.



III | 6 > 2. Risque stratégique

Les risques stratégiques relèvent d'incompatibilités ou d'incohérences entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- › les objectifs stratégiques du Groupe ;
- › les stratégies mises en place ;
- › les ressources déployées pour l'atteinte de ces objectifs ;
- › la qualité de leur mise en œuvre ;
- › la situation économique des marchés sur lesquels l'assureur opère.

Les risques stratégiques du Groupe Thélem assurances sont couverts par les modalités de gouvernance en termes d'orientations stratégiques. Les décisions stratégiques sont prises de manière collégiale.

III | 6 > 3. Risques liés à la sous-traitance

Les travaux menés jusqu'ici ont permis de cartographier et qualifier 28 sous-traitants, et de les répartir sur les 5 niveaux de scoring définis par Thélem.

Pour renforcer la couverture des risques opérationnels liés à ces sous-traitants, le contrôle interne conduit une action de mise en conformité de l'entreprise avec sa politique de manière à renforcer le pilotage des sous-traitants et répondre aux obligations réglementaires.

III | 6 > 4. Concentration de risque significative Groupe

Au regard de la prédominance de l'entité Thélem assurances dans l'activité du Groupe et du caractère récent de l'activité de Thélem prévoyance, les risques du Groupe sont actuellement essentiellement concentrés sur Thélem assurances.

III | 6 > 5. Programme de réassurance

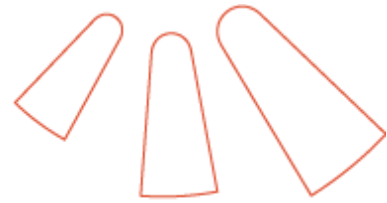
Thélem assurances

La réassurance contribue à la réduction de la volatilité du résultat et à la protection du bilan de Thélem assurances. En 2022 comme ces dernières années, l'entreprise a fait le choix de renforcer l'efficacité de ses couvertures en poursuivant ses investissements dans les programmes de réassurance.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par évènement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles les catastrophes naturelles et les risques attentats.

Les couvertures ont pour but de protéger l'entreprise des risques de pointe et de fréquence. Elles présentent donc des rétentions et structures établies en fonction des expositions tout en tenant compte du nécessaire respect des équilibres financiers des branches concernées, du résultat global ainsi que de la volonté de préserver la solidité du bilan de Thélem assurances.

Les renouvellements des traités 2023, se sont déroulés dans un contexte très particulier : répétition des évènements climatiques mondiaux, inflation élevée, incertitudes liées aux conflits géopolitiques.



Ces facteurs expliquent un durcissement très marqué du marché de la réassurance et peuvent avoir des conséquences pour les protections de Thélem assurances :

- › Des hausses de primes cédées aux réassureurs,
- › Des hausses des conservations de sinistralité,
- › Des restructurations nécessaires sur certains programmes.

A travers ces renouvellements, Thélem assurances a fait le choix d'obtenir les meilleures conditions de réassurance possibles, de renforcer ses relations de partenariat avec les principaux réassureurs mondiaux, tout en conservant une bonne maîtrise budgétaire.

Thélem prévoyance

La réassurance de Thélem prévoyance est très protectrice et en adéquation avec la taille de cette société récente et en fort développement.

III | 6> 6. Sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques est testée au niveau de Thélem assurances et de Thélem prévoyance lors de la réalisation de l'exercice ORSA annuel et des use-tests ponctuels. Ainsi, une projection est effectuée en scénario central, correspondant au plan stratégique du groupe et de ses entités et des projections sous hypothèses de stress complètent l'analyse.

Au travers de leurs analyses quantitatives, Thélem assurances et Thélem prévoyance identifient la déformation éventuelle de leur profil de risque dans le cas de plusieurs scénarios défavorables.

III | 7> Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter à l'analyse du profil de risque du Groupe Thélem assurances et de ses entités.



IV | Valorisation à des fins de solvabilité

IV| 1) Actifs

IV| 1) 1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Thélem assurances

Les actifs de Thélem assurances au 31 décembre 2021 peuvent être représentés comme suit :

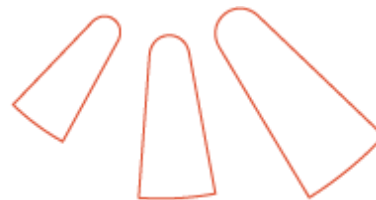
en k€

Poste de l'actif	2022	2021
Actifs incorporels	42	58
Immobilier d'exploitation	28 099	26 693
Investissements	709 505	669 913
<i>dont immobilier placement</i>	246 507	227 598
<i>dont participations</i>	18 125	18 335
<i>dont actions</i>	50 991	52 969
<i>dont obligations</i>	281 506	268 153
<i>dont autres</i>	112 376	102 858
Dépôts espèces	1 417	1 316
Provisions cédées aux réassureurs	0	0
Créances sur les réassureurs	162 173	107 362
Créances intermédiaires	23 838	20 058
Caisses et comptes courants bancaires	82 226	154 272
Autres	47 124	40 940
Total	1 054 423	1 020 611

À la fin de l'année 2022, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 054 M€ (en hausse de 3,3% par rapport à 2021), grâce principalement à l'évolution de la valeur de marché des biens immobiliers, le renforcement des investissements sur les obligations et un stock de créances de réassurance en forte augmentation par rapport à 2021. À noter que l'évolution significative du stock de créances sur les réassureurs (+51,1%) est en lien avec la succession d'événements climatiques au cours de l'année 2022 (grêles en mai et juin, sécheresse, ...).

Thélem prévoyance

Les actifs de Thélem prévoyance au 31 décembre 2021 peuvent être représentés comme suit :



en k€

Poste de l'actif	2022	2021
Actifs incorporels		
Immobilier d'exploitation		
Investissements	19 618	15 847
<i>dont immobilier placement</i>		
<i>dont participations</i>		
<i>dont actions</i>	274	270
<i>dont obligations</i>	16 725	13 833
<i>dont autres</i>	2 619	1 744
Dépôts espèces		
Provisions cédées aux réassureurs	5 618	3 149
Créances sur les réassureurs	1 562	1 196
Créances intermédiaires	127	
Caisses et comptes courants bancaires	7 672	12 028
Autres	105	68
Total	34 702	32 287

À la fin de l'année 2022, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 34,7 M€, soit une hausse de 7,5% par rapport au 31 décembre 2021, bénéficiant d'une augmentation des investissements (+3,8 M€) et d'une progression des actifs de réassurance (+2,8 M€), compensée par une baisse de la trésorerie (-4,4 M€).

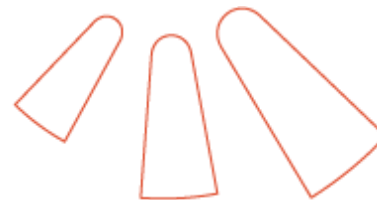
Groupe Thélem assurances

Les actifs du Groupe Thélem assurances au 31 décembre 2020 peuvent être représentés comme suit :

en k€

Poste de l'actif	2022	2021
Actifs incorporels	42	58
Immobilier d'exploitation	28 099	26 693
Investissements	740 029	693 386
<i>dont immobilier placement</i>	272 588	250 657
<i>dont participations</i>	2 942	2 893
<i>dont actions</i>	51 265	53 239
<i>dont obligations</i>	298 231	281 987
<i>dont autres</i>	115 003	104 611
Dépôts espèces	1 417	1 316
Créances sur les réassureurs	163 303	107 633
Créances intermédiaires	23 994	19 962
Caisses et comptes courants bancaires	91 583	167 084
Autres	19 229	17 321
Total	1 067 698	1 033 453

A la fin de l'année 2022, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 068 M€, soit une hausse de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2021.



IV| 1> 2. Méthodologie de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles.

Les placements financiers cotés ont une valeur liquidative correspondant aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Le Groupe Thélem assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ces actifs en dehors de ceux d'un marché coté.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé (fonds de dettes privées, Infrastructures, Capital investissement), la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

Les placements immobiliers, quant à eux, ont une valeur de marché fondée sur une estimation ou une expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

Concernant les actifs incorporels, l'Article 12 du règlement délégué mentionne que les entreprises d'assurance valorisent à zéro les immobilisations incorporelles, sauf si celles-ci peuvent être vendues séparément et que l'entreprise d'assurance peut démontrer qu'il existe pour cet actif une valeur de marché. Les fonds de commerce acquis et les actifs incorporels de type logiciels du Groupe Thélem assurances ne pouvant être vendus séparément, le groupe leur a attribué une valeur nulle sous Solvabilité 2.

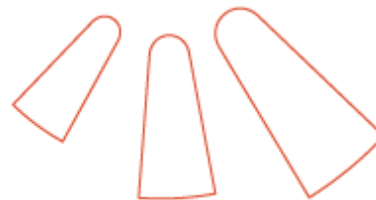
IV| 1> 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2 publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Les tableaux suivants présentent les écarts de valorisation entre les normes pour le Groupe et ses deux entités :

Thélem assurances

Placements financiers	en k€		
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation	98 948	246 507	147 559
Participations	20 017	18 125	-1 892
Actions cotées (hors participations)	35 987	44 210	8 222
Actions non cotées (hors participations)	6 292	6 781	489
Obligations souveraines	71 607	63 136	-8 470
Obligations corporate (autres)	232 525	218 370	-14 155
Fonds d'investissement	109 035	112 327	3 292
Autres investissements	49	49	0
Total	574 460	709 505	135 045



Thélem prévoyance

Placements financiers	en k€		2022
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation			0
Participations			0
Actions cotées (hors participations)	241	274	34
Actions non cotées (hors participations)			0
Obligations souveraines	5 225	4 509	-717
Obligations corporate (autres)	13 643	12 216	-1 427
Fonds d'investissement	2 609	2 619	10
Autres investissements			0
Total	21 718	19 618	-2 101

Groupe Thélem assurances

Placements financiers	en k€		2022
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation	272 588	126 975	145 613
Participations	2 942		2 942
Actions cotées (hors participations)	44 484	36 228	8 256
Actions non cotées (hors participations)	6 781	6 292	489
Obligations souveraines	67 645	76 476	-8 831
Obligations corporate (autres)	230 586	245 320	-14 734
Fonds d'investissement	114 946	111 644	3 302
Autres investissements	58	58	0
Total	740 029	602 993	137 037

Pour chaque catégorie importante d'actifs, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes:

❖ Immobilier (exploitation et placement)

Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.

Norme Solvabilité 2 : la valeur de marché est fondée sur une estimation ou expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

❖ Participations

Norme comptable : les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte.

❖ Actions, OPC et autres titres assimilés

Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.



Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

❖ **Obligations, OPC et autres titres assimilés**

Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire.

Dans les comptes sociaux, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus se trouvent dans les comptes de régularisations, au bas du bilan.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture Bid « prix de vente ». En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et y compris coupons courus.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

❖ **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie**

Normes comptable et Solvabilité 2 : la valeur en norme Solvabilité 2 est égale à la valeur en norme comptable.

IV | 1) 4. Hypothèses de projection

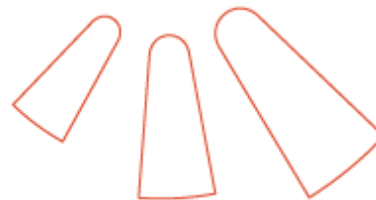
Dans le cadre de la gestion de son activité, le Groupe Thélem assurances projette l'évolution de la valeur des actifs financiers.

Concernant les produits financiers des hypothèses sont retenues en fonction des éléments suivants :

- › portefeuille actuel de Thélem assurances et Thélem prévoyance pour les rendements et la structuration des tombées obligataires ;
- › observation des différents marchés : monétaire, obligataires, actions afin de simuler le placement du cash-flow et des tombées obligataires avec des taux de rendements actuels et réalistes.

Pour les frais financiers, il est tenu compte des montants et des natures des frais observés actuellement, des tendances observées sur certains frais et du plan de travaux pour les immeubles.

En fonction de l'actualité des marchés et des ajustements éventuels de la politique financière des simulations sont effectuées en cours d'année.



IV| 1> 5. Impôts différés

Il n'existe pas d'impôt différé à l'actif au sein du Groupe Thélem assurances.

IV| 2> Provisions techniques

IV| 2> 1. Méthodologie de calculs des provisions techniques

IV| 2> 1. A. Dans les comptes sociaux

Les provisions techniques sont calculées en sommant les provisions techniques de Thélem assurances et Thélem prévoyance après retraitements des opérations intra-groupes. Ces retraitements concernent les cessions de réassurance de Thélem prévoyance à Thélem assurances.

IV| 2> 1. B. En norme Solvabilité 2

❖ Best Estimate

Les Best Estimate sont calculés par groupe de risques homogènes pour chacune des entités en distinguant les provisions de primes et provisions de sinistres, brut et net de réassurance. Les Best Estimate sont ensuite consolidés après retraitement des cessions de réassurance interne.

❖ Marge de risque

La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques Solvabilité 2 est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance (valeur de transfert). Son calcul suppose un transfert de l'intégralité des engagements du portefeuille d'assurance et de réassurance prenant ainsi en compte l'ensemble des effets de diversification.

Pour le groupe, la marge de risque est obtenue en sommant les marges de risque de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

IV| 2> 2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les tableaux suivants présentent une comparaison des Best Estimate par garantie au 31/12/2022 et au 31/12/2021 pour le groupe et ses deux entités :



Thélem assurances

LOB	2022 T4			2021 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Engagement non vie						
Frais médicaux	3 100	0	3 100	1 240	1	1 239
Protection du revenu	21 137	966	20 171	22 412	443	21 968
R.C. Automobile	190 578	51 593	138 985	219 770	69 900	149 869
Autre assurance des véhicules à moteur	40 733	9 174	31 559	22 863	-506	23 370
Maritime, Aérienne, transport	12	-15	27	-12	0	-12
Incendie et autres dommages aux biens	142 027	68 101	73 926	95 778	32 530	63 247
Responsabilité Civile Générale	104 274	314	103 959	106 862	769	106 093
Protection Juridique	3 149	-363	3 512	3 094	-208	3 303
Pertes Pécuniaires Diverses	0	0	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	-94	0	-94	-103	0	-103
Engagement vie						
Rentes non-vie	21 615	0	21 615	29 509	0	29 509
Rentes santé	616	0	616	853	0	853
Acceptations proportionnelles Décès	-1 020	0	-1 020	-1 514	0	-1 514
Acceptations proportionnelles Invalidité	359	0	359	297	0	297
Total	526 484	129 770	396 714	501 047	102 930	398 118

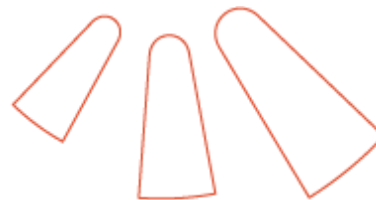
Thélem prévoyance

Garantie	2022 T4			2021 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Incapacité	10 491	5 280	5 211	7 879	3 891	3 988
Vie entière	-1 998	-176	-1 822	-401	-142	-259
Décès	-1 434	-1 155	-279	-2 524	-1 757	-768
RE RC	1 370	1 015	355	904	491	413
Invalidité	1 130	654	477	1 154	667	487
Total	9 559	5 618	3 941	7 012	3 149	3 862

Groupe Thélem assurances

LOB	2022 T4			2021 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Engagement non vie						
Frais médicaux	3 100	0	3 100	1 240	1	1 239
Protection du revenu	26 257	970	25 287	26 091	238	25 853
R.C. Automobile	190 578	51 593	138 985	219 770	69 900	149 869
Autre assurance des véhicules à moteur	40 733	9 174	31 559	22 863	-506	23 370
Maritime, Aérienne, transport	12	-15	27	-12	0	-12
Incendie et autres dommages aux biens	142 027	68 101	73 926	95 778	32 530	63 247
Responsabilité Civile Générale	104 274	314	103 959	106 862	769	106 093
Protection Juridique	3 149	-363	3 512	3 094	-208	3 303
Pertes Pécuniaires Diverses	-0	0	-0	-0	0	-0
Réassurance santé non proportionnelle	0	0	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	0	0	0	0	0	0
Engagement vie						
Contrats avec PB	-1 998	-1	-1 997	-401	-3	-398
Autres contrats d'assurance vie	-64	705	-769	-1 621	109	-1 730
Acceptations proportionnelles						
Rentes	23 361	295	23 066	31 516	370	31 146
Total	531 428	130 773	400 655	505 181	103 201	401 980

La baisse des Best Estimate Groupe (-1,3 M€ net de réassurance) est principalement expliquée par la baisse des Best Estimate Thélem assurances (-1,4 M€ net de réassurance).



La hausse de la sinistralité en 2022 (événements climatiques) entraîne une hausse des Best Estimate brut de réassurance, et ce malgré la remontée des taux observée cette même année.

IV | 2> 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2

❖ Norme comptable

La comparaison des provisions Solvabilité 1 au 31/12/2021 et au 31/12/2022 est présente dans la partie concernant les comptes consolidés du rapport d'activité 2022.

On observe une hausse des provisions Solvabilité 1 sur une année, expliquée par une hausse des provisions techniques pour les deux entités.

❖ Norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate par entité au 31/12/2022 et au 31/12/2021 :

	2022 T4			2021 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Thélem assurances	526 484	129 770	396 714	501 047	102 930	398 118
Thélem prévoyance	9 559	5 618	3 941	7 012	3 149	3 862
Somme TA+TP	536 043	135 388	400 655	508 059	106 079	401 980
Groupe	531 428	130 773	400 655	505 181	103 201	401 980

Le Best Estimate Groupe augmente de +26,2 M€ en brut de réassurance mais le cédé augmente également de +27,6 M€, d'où une baisse de -1,3 M€ du Best Estimate Groupe en net de réassurance. En détail :

- › Diminution de -1,4 M€ en net sur Thélem assurances ;
- › Quasi stabilité en net sur Thélem prévoyance.

❖ Comparaison des provisions brutes de réassurance

En synthèse, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles proviennent principalement de différences dans la composition respective de ces provisions.

❖ Marge de risque

La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.

Le tableau suivant présente les marges de risque au 31/12/2022 et 31/12/2021 pour le Groupe et ses entités :

	en k€	2022 T4	2021 T4
Marge de risque			
Thélem assurances		32 135	36 050
Thélem prévoyance		4 652	5 400
Groupe		36 787	41 451



La baisse de la marge de risque est expliquée principalement par la hausse des taux d'actualisation. En détail :

- › -3,9 M€ pour l'entité Thélem assurances
- › et -0,7 M€ pour l'entité Thélem prévoyance.

IV | 2 > 4. Qualité des données

Les Best Estimate Groupe sont calculés à partir des Best Estimate Thélem assurances et Thélem prévoyance. L'analyse des données est donc effectuée sur chaque entité solo.

IV | 2 > 5. Correction et mécanismes optionnels

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent aucun des éléments suivants :

- › ajustement égalisateur ;
- › correction pour volatilité ;
- › courbe des taux sans risque transitoire ;
- › déduction transitoire.

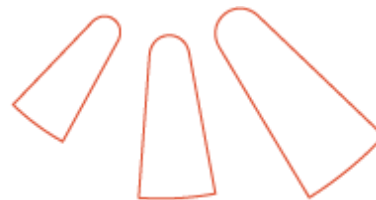
IV | 2 > 6. Contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2. Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des Best Estimate.

IV | 3 > Autres passifs

IV | 3 > 1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2

Les autres passifs du Groupe Thélem assurances et de ses entités sont présentés dans les tableaux ci-dessous :



Thélem assurances

en k€

Autres passifs	2022	2021
Dépôts espèces des réassureurs	13 425	5 735
Dettes d'assurance ou de réassurance	14 619	13 600
Dérivés		
Impôts différés passif	54 313	51 469
Provisions autres que les provisions techniques		
Dettes bancaires		
Autres dettes financières	605	593
Dettes (hors assurance)	32 335	34 387
Engagements sociaux	0	4
Investissements non appelés		
Passifs contingents	3 484	3 110
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	3 007	703
Total	121 788	109 602

Thélem prévoyance

en k€

Autres passifs	2022	2021
Dépôts espèces des réassureurs	81	
Dettes d'assurance ou de réassurance	1 664	1 534
Dérivés		
Impôts différés passif	1 178	969
Provisions autres que les provisions techniques		
Dettes bancaires	11	0
Autres dettes financières		
Dettes (hors assurance)	2 371	1 928
Engagements sociaux		
Investissements non appelés		
Passifs contingents		
Autres passifs (hors passifs subordonnés)		
Total	5 306	4 432



Groupe Thélem assurances

en k€

Autres passifs	2022	2021
Dépôts espèces des réassureurs	13 506	5 735
Dettes d'assurance ou de réassurance	14 878	13 844
Dérivés		
Impôts différés passif	55 491	52 438
Provisions autres que les provisions techniques	3 484	3 176
Dettes bancaires	11	0
Autres dettes financières	701	931
Dettes (hors assurance)	34 337	36 074
Engagements sociaux	0	4
Investissements non appelés		
Passifs contingents		
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	3 059	708
Total (hors passifs des entités du groupe des autres secteurs financiers)	125 467	112 910

Hormis les impôts différés, tous les éléments des autres passifs ci-dessus sont comptabilisés à leur valeur comptable en Solvabilité 2, il n'y a donc pas d'écart entre les deux normes.

IV | 3> 2. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

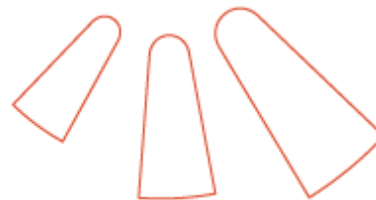
Thélem assurances a donc appliqué les taux d'imposition futurs prévus dans la Loi de finance 2020 non modifiée par le projet de Loi de finance 2022. La Loi de finance prévoit une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) en plusieurs étapes :

- › 2021 => 27,5 % soit 28,41 % contribution sociale inclus ;
- › 2022 et années suivantes => 25% soit 25,83% contribution sociale inclus.

Les impôts différés augmentent de 3,1 M€ entre 2021 et 2022.

IV | 4> Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du groupe et de ses entités.



V | Gestion du capital

V | 1> Fonds propres

V | 1> 1. Gestion des fonds propres

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA et l'énoncé de l'appétit au risque. A travers la politique de gestion du capital, les conseils d'administration du Groupe Thélem assurances se fixent pour objectifs de :

- › définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein du groupe ;
- › se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme ;
- › définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem assurances réalisent des projections de fonds propres dans le cadre de l'ORSA. Ces projections s'effectuent sur une période de cinq ans. Une politique de gestion du capital est mise en place et suivie sur cet horizon qui correspond au plan stratégique.

V | 1> 2. Présentation des fonds propres actuels

V | 1> 2. A. Comparaison avec la norme comptable

Les capitaux propres S2 s'élèvent à 374 M€, soit 170% des capitaux propres S1 fin 2022. A fin 2021, ils représentaient 165% des capitaux propres S1.

Les fonds propres S2 sont supérieurs de 153,7 M€ aux fonds propres S1 fin 2022 (contre +147,1 M€ fin 2021).

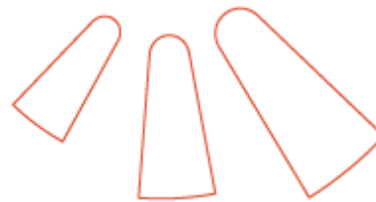
Deux éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre montants des fonds propres S1 et S2 :

- › La valeur de marché des investissements immobiliers et financiers dont le montant se révèle plus élevé que la valeur nette constatée dans les comptes S1 (+119 M€ avant impôts à fin 2022 contre +140,5 M€ avant impôt à fin 2021);
- › Les provisions techniques (y compris égalisation) dont l'évaluation dans les comptes S1 est supérieure à la valeur des provisions en « best estimate » additionnée à la marge de risque (+95,3 M€ avant impôts à fin 2022 contre +59,8 M€ à fin 2021).

V | 1> 2. B. Variation entre 2021 et 2022

Groupe Thélem assurances

Au 31 décembre 2022, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 374,0 M€ contre 373,9 M€ en 2021.



On note la stabilité des fonds propres S2 entre 2021 et 2022 avec une évolution de seulement 0,1 M€ à la hausse.

Cette hausse des fonds propres s'explique par :

- › Une diminution des fonds propres S1 de -6,5 M€ d'euros (dont -7,5 M€ de résultat net de l'entreprise),
- › Une hausse globale de nos valorisations de poste du bilan économique de 6,6 M€ sur les postes bilanciels suivants :

❖ **A l'actif**

- › La diminution des plus-values nettes latentes (-21,5 M€) provient essentiellement des obligations qui passent en moins-value (soit une diminution de -35,9 M€ par rapport au stock de plus-value latente du 31/12/2021). La plus-value latente des actions et OPC diminue pour un montant de -7,1 M€.
- › La revalorisation de nos biens immobiliers (+21,5 M€) permet de compenser en partie les baisses indiquées ci-dessus.

❖ **Au passif**

- › Un ajustement sur les provisions S1 - S2 en augmentation de 35,4 M€ par rapport à 2021 grâce principalement à la hausse de la courbe des taux.
- › Un ajustement sur nos impôts différés passif (-4,9 M€).

Thélem assurances

Au 31 décembre 2022, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 374 M€ contre 373,9 M€ en 2021.

Thélem prévoyance

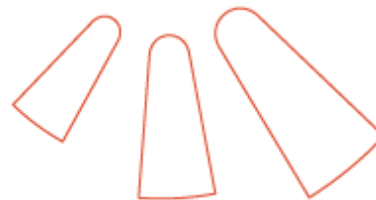
Au 31 décembre 2022, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 15,2 M€ contre 15,4 M€ en 2021.

V | 1 2. C. Structure des fonds propres

Tous les éléments de fonds propres du Groupe Thélem assurances sont des fonds propres de base. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est reconnu dans les fonds propres à fin 2022.

Aucun élément de fonds propres ne présente une échéance. Le Groupe Thélem assurances ne dispose pas de créances subordonnées.

Les fonds propres du Groupe Thélem assurances ne sont pas assortis de clause ou de condition spécifique pouvant nuire à la disponibilité, la fongibilité ou la transférabilité des fonds propres. Tous les éléments de fonds propres sont donc disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation. L'intégralité des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances est donc classée en Tier 1. Ils sont par ailleurs éligibles pour couvrir les exigences de solvabilité requises.



V| 1› 2. D. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas les mesures transitoires spécifiques aux fonds propres.

V| 1› 2. E. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (374 M€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement initiaux (50,0 M€) et des droits d'adhésion versés par les sociétaires (10,9 M€). Le montant de la réserve de réconciliation du Groupe Thélem assurances s'élève à 313,1 M€ à fin 2022.

V| 1› 2. F. Diversification

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles respectent les exigences de l'article 222 de la Directive 2009/138/CE puisqu'ils ne font pas double emploi des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis des entreprises prises en compte dans le calcul. Les créations intra-groupe de capital sont éliminées.

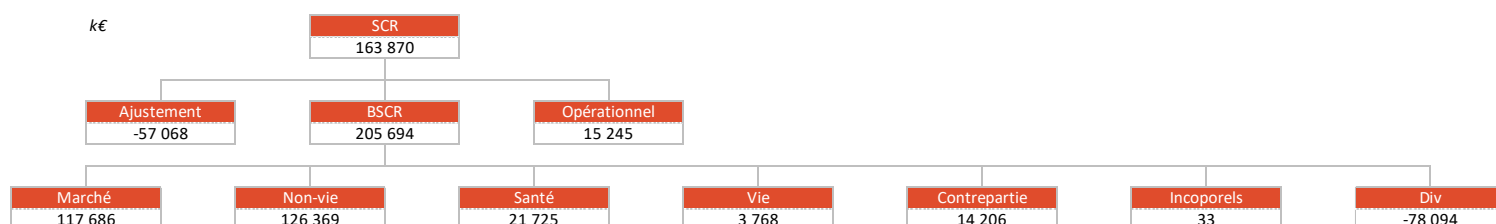
V| 2› Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

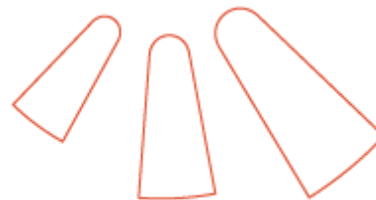
V| 2› 1. SCR

Au regard des études menées, le Groupe Thélem assurances utilise actuellement les spécifications techniques fournies par l'EIOPA sans USP pour appliquer la formule standard aux profils de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem assurances atteint 163,9 M€, en hausse de 0,9% par rapport à l'année 2021, et se décompose de la manière suivante :





Thélem prévoyance

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem prévoyance atteint 5,9 M€, en hausse de 5,7% par rapport à l'année 2021, et se décompose de la manière suivante :

k€

SCR						
5 906						
Ajustement		BSCR		Opérationnel		
-2 057		7 406		557		
Marché	Non-vie	Santé	Vie	Contrepartie	Incoporels	Div
2 162	0	3 081	4 547	830	0	-3 214

Groupe Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour le Groupe Thélem assurances atteint 170,7 M€, en hausse de 1,2% par rapport à l'année 2021, et se décompose de la manière suivante :

k€

SCR						
170 684						
Ajustement		BSCR		Opérationnel		
-59 441		214 725		15 400		
Marché	Non-vie	Santé	Vie	Contrepartie	Incoporels	Div
126 545	126 369	24 301	7 884	15 078	33	-85 484

Par ailleurs, le Groupe Thélem assurances procède à une consolidation de ses données sur les SCR. De façon globale, la méthodologie employée est celle d'une addition des données du SCR relatives à Thélem prévoyance et Thélem assurances sous réserve d'ajustements méthodologiques spécifiques.

Ainsi au niveau du Groupe Thélem assurances, le besoin en capital de solvabilité requis est le suivant :

k€

Capital de solvabilité requis	2022	2021
Thélem assurances	163 870	162 443
Thélem prévoyance	5 906	5 586
Groupe	170 684	168 578

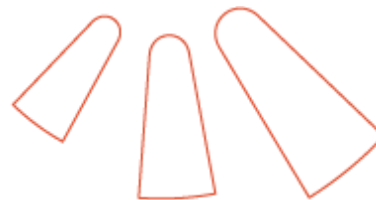
Le SCR du Groupe provient donc très largement de l'entité Thélem assurances.

❖ Test de recouvrabilité des impôts différés

L'impôt différé à l'actif est égal au BSCR + SCR opérationnel, qu'il faut multiplier par le taux d'imposition : 25,83%.

Dans le cadre de la projection de probables bénéfiques imposables futurs, un bilan Solvabilité 2 est simulé après survenance d'un choc bicentenaire ventilé sur l'ensemble des postes du bilan.

Concernant la projection du compte de résultat, un choc dégressif est appliqué aux cotisations entre 2022 et 2027. Les S/C, le solde de réassurance, et les frais d'acquisition sont projetés de manière



équivalente au business plan. Enfin, les frais d'administration et autres sont fixes durant les 5 premières années puis évoluent proportionnellement aux primes acquises, et représentent alors un poids plus important dans le compte de résultat choqué. Le rendement financier est supposé nul.

Les deux entités du Groupe, Thélem assurances et Thélem prévoyance prouvent 100% de recouvrabilité. Concernant le Groupe, nous appliquons également une recouvrabilité de 100%.

V| 2> 2. MCR

Le MCR du Groupe s'élève à 73,9 M€ au 31/12/2022. Il convient de noter que la valeur du MCR Groupe est égale à la somme des MCR de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

en k€

Minimul de capital requis	2022	2021
Thélem assurances	67 237	65 203
Thélem prévoyance	6 700	6 200
Groupe	73 937	71 403

V| 3> Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

V| 4> Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de modèle interne.

V| 5> Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2022, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 219%. Ce ratio s'élève à 228% pour l'entité Thélem assurances et à 257% pour Thélem prévoyance.

Au 31 décembre 2022, le MCR est également confortablement couvert au niveau du Groupe et de ses entités.

Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2022.

Par ailleurs, les projections de l'ORSA montrent que la couverture de la marge de solvabilité des entités du Groupe est respectée. Le Groupe et ses entités ne présentent actuellement pas de risque de non-respect de leur SCR et de leur MCR jusqu'en 2026, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'horizon de projection utilisé.

V| 6> Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du Groupe Thélem assurances et de ses entités.



VI | Annexes

Trois sets de QRT sont présentés dans les annexes :

- › Les QRT de l'entité Thélem assurances
- › Les QRT de l'entité Thélem prévoyance
- › Les QRT du groupe Thélem assurances

S.02.01.02
Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	42
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	28 099
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inc	R0070	709 455
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	246 507
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18 125
Actions	R0100	50 991
Actions - cotées	R0110	44 210
Actions - non cotées	R0120	6 781
Obligations	R0130	281 506
Obligations d'État	R0140	63 136
Obligations d'entreprise	R0150	218 370
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	112 327
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	49
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	49
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	129 770
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	129 770
Non-vie hors santé	R0290	128 804
Santé similaire à la non-vie	R0300	966
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 417
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 838
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32 403
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	82 226
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	47 124
Total de l'actif	R0500	1 054 423
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	535 148
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	509 124
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	480 773
Marge de risque	R0550	28 351
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	26 024
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	24 142
Marge de risque	R0590	1 882
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 471
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 054
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	975
Marge de risque	R0640	79
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 418
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	20 594
Marge de risque	R0680	1 823
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 484
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	13 425
Passifs d'impôts différés	R0780	54 313
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 413
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	205
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	35 948
Total du passif	R0900	680 408
Excédent d'actif sur passif	R1000	374 015

S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indirecte et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			MONTANT PROVISIONNÉ EN TITRE d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0100	C0110			
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<small>Total des montants remboursés en titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions</small>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation brute	0	0	0	0	0	0	0	21.615	-1.020	20.594	0	0	0	616	359	975
<small>Total des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</small>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<small>Meilleure estimation nette des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite</small>	0	0	0	0	0	0	0	21.615	-1.020	20.594	0	0	0	616	359	975
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	1.741	82	1.823	0	0	50	29	79	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<small>Meilleure estimation</small>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<small>Marge de risque</small>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total	0	0	0	0	0	0	0	23.356	-938	22.418	0	0	666	388	1.054	

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
 Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																				
Meilleure estimation																				
Provisions pour primes																				
Brut - total	R0060	-585	-497	0	12 371	1 571	-18	14 139	-1 421	0	-2 683	0	0	-94	0	0	0	22 783		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-72	0	871	-4 386	-15	-7 185	-779	0	-363	0	0	0	0	0	0	-11 928		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-585	-425	0	11 500	5 957	-3	21 324	-643	0	-2 320	0	0	-94	0	0	0	34 711		
Provisions pour sinistres																				
Brut - total	R0160	3 685	21 634	0	178 207	39 162	30	127 888	105 695	0	5 833	0	0	0	0	0	0	482 132		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1 038	0	50 722	13 560	0	75 286	1 093	0	0	0	0	0	0	0	0	141 698		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 685	20 596	0	127 485	25 602	30	52 602	104 602	0	5 833	0	0	0	0	0	0	340 434		
Total meilleure estimation - brut	R0260	3 100	21 137	0	190 578	40 733	12	142 027	104 274	0	3 149	0	0	-94	0	0	0	504 915		
Total meilleure estimation - net	R0270	3 100	20 171	0	138 985	31 559	27	73 926	103 959	0	3 512	0	0	-94	0	0	0	375 145		
Marge de risque	R0280	250	1 625	0	11 195	2 542	2	5 955	8 374	0	283	0	0	8	0	0	0	30 233		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques - Total																				
Provisions techniques - Total	R0320	3 349	22 761	0	201 773	43 275	15	147 982	112 648	0	3 432	0	0	-87	0	0	0	535 148		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	966	0	51 593	9 174	-15	68 101	314	0	-363	0	0	0	0	0	0	129 770		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	3 349	21 796	0	150 180	34 101	29	79 881	112 333	0	3 795	0	0	-87	0	0	0	405 378		

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										5 770
N-9	R0160	120 119	44 842	8 993	4 710	2 126	1 694	5 269	726	1 152	297
N-8	R0170	131 417	52 396	9 624	5 684	2 687	1 406	842	400	846	
N-7	R0180	114 788	37 618	7 845	3 125	1 505	3 798	1 662	574		
N-6	R0190	150 685	42 359	9 858	5 142	3 029	2 956	1 597			
N-5	R0200	125 029	45 000	10 262	4 854	4 026	3 677				
N-4	R0210	135 782	48 448	12 376	10 689	5 238					
N-3	R0220	131 641	46 336	12 003	6 125						
N-2	R0230	123 462	42 703	10 365							
N-1	R0240	142 895	48 383								
N	R0250	192 358									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	5 770	5 770
R0160	297	189 928
R0170	846	205 302
R0180	574	170 914
R0190	1 597	215 627
R0200	3 677	192 848
R0210	5 238	212 533
R0220	6 125	196 105
R0230	10 365	176 530
R0240	48 383	191 278
R0250	192 358	192 358
Total	275 230	1 949 194

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										42 141
N-9	R0160	0	0	0	30 706	23 119	20 681	8 319	6 326	4 019	3 727
N-8	R0170	0	0	28 428	19 410	13 465	12 086	9 968	8 547	6 055	
N-7	R0180	0	45 675	32 256	25 835	23 741	18 259	20 620	18 374		
N-6	R0190	110 823	55 378	44 284	37 963	38 009	31 171	28 526			
N-5	R0200	118 300	63 508	51 972	44 439	42 717	38 014				
N-4	R0210	109 797	77 055	61 158	49 613	48 706					
N-3	R0220	96 764	60 358	39 531	32 216						
N-2	R0230	97 779	54 486	52 341							
N-1	R0240	107 146	59 725								
N	R0250	164 060									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	34 717
R0160	3 277
R0170	5 172
R0180	17 156
R0190	24 163
R0200	32 174
R0210	44 364
R0220	29 359
R0230	46 151
R0240	53 501
R0250	160 166
Total	450 200

S.19.01.21 - 02 **Souscription**

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription Z0020 2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
R0260	0	0
Total	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
R0260	0
Total	0

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0040	60 866	60 866			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	313 149	313 149			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que f	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la ré	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissem	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	374 015	374 015			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs sub	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la dire	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	374 015	374 015			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	374 015	374 015			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	374 015	374 015	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	374 015	374 015	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	163 870				
Minimum de capital requis	R0600	67 237				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,28				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,56				

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	374 015
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	60 866
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	313 149
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 020
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	18 660
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	19 680

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut C0110	Simplifications C0120	PPE C0090
Risque de marché	R0010	117 686		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	14 206		
Risque de souscription en vie	R0030	3 768		
Risque de souscription en santé	R0040	21 725		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	126 369		Aucun
Diversification	R0060	-78 094		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	33		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	205 694		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 245
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-57 068
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	163 870
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	163 870
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-57 068
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-54 313
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-2 756
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-57 068

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		63 953
		Mmeilleure estimation et PI calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3 100	64 430
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	20 171	14 572
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	138 985	44 134
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	31 559	122 744
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	27	158
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	73 926	90 875
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	103 959	25 116
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	3 512	17 627
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	98
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		3 284
		Mmeilleure estimation et PI calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	21 569	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4 044 043

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	67 237
Capital de solvabilité requis	R0310	163 870
Plafond du MCR	R0320	73 742
Plancher du MCR	R0330	40 968
MCR combiné	R0340	67 237
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	67 237

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inc	R0070	19 618
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	274
Actions - cotées	R0110	274
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	16 725
Obligations d'État	R0140	4 509
Obligations d'entreprise	R0150	12 216
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 619
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 618
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 280
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	5 280
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	338
Santé similaire à la vie	R0320	654
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-315
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 562
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	127
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 672
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	105
Total de l'actif	R0500	34 702
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	13 686
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 686
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	10 491
Marge de risque	R0590	3 196
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	525
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 423
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 130
Marge de risque	R0640	292
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-898
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	-2 062
Marge de risque	R0680	1 164
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	81
Passifs d'impôts différés	R0780	1 178
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	259
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 406
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 371
Total du passif	R0900	19 517
Excédent d'actif sur passif	R1000	15 185

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indirecte et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			MONTANT PROVISIONS TECHNIQUES (assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0100	C0110			
Provisions techniques calculées comme un tout	RS000															
<small>Total des provisions techniques au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance brute, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions</small>	RS001															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	RS009	-1 998					-64			-2 062				1 130	1 130	
<small>Total des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance brute, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</small>	RS008	-176					-140			-316			854	854	854	
<small>Meilleure estimation nette des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance brute</small>	RS009	-1 822					76			-1 746			477	477	477	
Marge de risque	RS006	1 117				46				1 164			292	292	292	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	RS110															
<small>Meilleure estimation</small>	RS008															
<small>Marge de risque</small>	RS006															
Provisions techniques - Total	RS001	-881				-17				-898			1 423	1 423	1 423	

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	64	51	14	14	2	0	0	0	0	0
N-7	R0180	231	261	11	54	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	174	121	22	2	-5	0	0	0	0	0
N-5	R0200	292	367	102	34	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	434	382	48	26	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	491	342	87	46	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	877	743	254	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	701	724	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	852	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	145
R0180	0	556
R0190	0	315
R0200	0	796
R0210	0	889
R0220	46	966
R0230	254	1 875
R0240	724	1 424
R0250	852	852
Total	1 875	7 818

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	137	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	1 345	715	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	1 810	48	50	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	2 657	1 131	434	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	2 890	822	379	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	3 210	1 397	411	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	5 911	3 077	2 388	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	6 349	3 351	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	7 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	2 388
R0240	3 351
R0250	7 732
Total	13 471

S.19.01.21 - 02 Souscription

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
R0260	0	0
Total	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
R0260	0
Total	0

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	18 001	18 001			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-2 816	-2 816			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que f	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la ré	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissem	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 185	15 185			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs sub	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la dire	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 185	15 185			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 185	15 185			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 185	15 185	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 185	15 185	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 906				
Minimum de capital requis	R0600	6 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,57				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,27				

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2022

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	15 185
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18 001
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-2 816
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	8 007
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 387
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 394

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	2 162		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	830		
Risque de souscription en vie	R0030	4 547		
Risque de souscription en santé	R0040	3 081		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-3 214		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 406		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	557
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 057
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 906
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 906
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 057
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1 178
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-878
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-2 057

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	892	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	5 211	2 466		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		5 159

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			552	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				7 353 454

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 051
Capital de solvabilité requis	R0310	5 906
Plafond du MCR	R0320	2 658
Plancher du MCR	R0330	1 476
MCR combiné	R0340	2 658
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	6 700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	892	5 159
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	871	5 035
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	392	2 266
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	218	1 259
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	392	2 266
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	4 000

S.02.01.02
Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	42
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	28 099
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et in	R0070	739 980
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	272 588
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 942
Actions	R0100	51 265
Actions - cotées	R0110	44 484
Actions - non cotées	R0120	6 781
Obligations	R0130	298 231
Obligations d'État	R0140	67 645
Obligations d'entreprise	R0150	230 586
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	114 946
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	49
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	49
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	130 773
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	129 774
Non-vie hors santé	R0290	128 804
Santé similaire à la non-vie	R0300	970
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	999
Santé similaire à la vie	R0320	295
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	705
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 417
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 994
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32 530
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	91 583
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	19 229
Total de l'actif	R0500	1 067 698
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	543 558
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	509 124
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	480 773
Marge de risque	R0550	28 351
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	34 434
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	29 356
Marge de risque	R0590	5 078
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	24 657
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 117
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 746
Marge de risque	R0640	371
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 540
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	19 553
Marge de risque	R0680	2 987
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 484
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	13 506
Passifs d'impôts différés	R0780	55 491
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	701
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 672
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	205
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	37 396
Total du passif	R0900	693 682
Excédent d'actif sur passif	R1000	374 015

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	60 866	60 866		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	313 149	313 149		
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
Total déductions	R0280				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	374 015	374 015		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	374 015	374 015		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	374 015	374 015		
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	374 015	374 015	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	374 015	374 015	0	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	73 937			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,0586			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	374 015	374 015	0	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	170 684			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,19			

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 02
Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	374 015
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	60 866
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	313 149
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	8 007
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	19 321
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	27 328

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	126 545		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 078		
Risque de souscription en vie	R0030	7 884		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	24 301		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	126 369		Aucun
Diversification	R0060	-85 484		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	33		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	214 725		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 400
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-59 441
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	170 684
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	170 684
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	73 937
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Etablissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'actifs	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	170 684

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2022
 Devise d'affichage : k EUR

5.32.01

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001
 3. Entreprise assurée au 3.001
 4. Entreprise assurée au 4.001
 5. Entreprise assurée au 5.001
 6. Entreprise assurée au 6.001
 7. Entreprise assurée au 7.001
 8. Entreprise assurée au 8.001
 9. Entreprise assurée au 9.001
 10. Entreprise assurée au 10.001

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001
 3. Entreprise assurée au 3.001
 4. Entreprise assurée au 4.001
 5. Entreprise assurée au 5.001
 6. Entreprise assurée au 6.001
 7. Entreprise assurée au 7.001
 8. Entreprise assurée au 8.001
 9. Entreprise assurée au 9.001
 10. Entreprise assurée au 10.001

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001
 3. Entreprise assurée au 3.001
 4. Entreprise assurée au 4.001
 5. Entreprise assurée au 5.001
 6. Entreprise assurée au 6.001
 7. Entreprise assurée au 7.001
 8. Entreprise assurée au 8.001
 9. Entreprise assurée au 9.001
 10. Entreprise assurée au 10.001

1. Entreprise assurée au 1.001
 2. Entreprise assurée au 2.001
 3. Entreprise assurée au 3.001
 4. Entreprise assurée au 4.001
 5. Entreprise assurée au 5.001
 6. Entreprise assurée au 6.001
 7. Entreprise assurée au 7.001
 8. Entreprise assurée au 8.001
 9. Entreprise assurée au 9.001
 10. Entreprise assurée au 10.001

Date d'établissement de l'équilibre	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Forme juridique	SIC	Nomenclature	Statut juridique (société ou individu)	Appartenance		Situation financière				Régime d'imposition			Indice de dépendance	Date de la décision d'ordre de l'Etat	Régime d'imposition de l'Etat
							% de capital	% de l'actif	Trésorerie	Capitaux	Autres capitaux	Débit	Crédit	Débit	Crédit			
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	1	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	2	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	3	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	4	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	5	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	6	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	7	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	8	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	9	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	10	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1
31/12/2022	FR	THELEM ASSURANCES	SA	6302	Société d'assurance	11	0	100%	100%	100%	0	0	0	0	1	1	1	1

